



«Transformer l'essai : capitaliser sur nos acquis, être innovants dans les transitions »



Programme LEADER 2023-2027

Communauté de Communes Loches Sud Touraine









Table des matières

I	Pren	nière partie : Territoire et stratégie	4
	1.1 Pré 1.1. 1.1.	sentation et diagnostic du territoire I Présentation du périmètre LEADER : la communauté de communes Loches Sud Touraine 2 Diagnostic stratégique	4
2		kième partie – Processus d'implication des acteurs, participation citoyenne ouvernance	
	2.1 Un	e forte mobilisation des acteurs locaux pour la construction du projet	16
	2.2	Une consultation lancée auprès de tous les habitants	17
	2.3 Un	e implication forte de la société civile dans le Comité de Programmation	18
3	Troi	sième partie – Le plan de développement	19
	3.1 Les	fiches actions	19
	3.2	La maquette financière envisagée	35
4	Qua	rième partie – Le pilotage du projet	36
	4.1	Organisation du GAL	36
	4.2	Suivi/évaluation	36
	4.3	Capitalisation/diffusion	37
5	Con	lusion	37

Préambule

« Transformer l'essai : capitaliser sur nos acquis, être innovants dans les transitions »

Pourquoi une nouvelle candidature de Loches Sud Touraine au programme LEADER?

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine agit pour le développement local depuis de nombreuses années. Elle est située sur un territoire rural qui présente de réelles fragilités mais au cœur d'un environnement porteur. Loches Sud Touraine a su se saisir efficacement des opportunités de plusieurs générations de programmes, indispensables au développement local ainsi qu'à l'équilibre de l'aménagement du territoire régional. La Communauté de Communes a ainsi démontré sa capacité à faire émerger et soutenir des projets innovants, porteurs de nouvelles perspectives pour le territoire comme en témoigne le niveau d'engagement des crédits. C'est un territoire qui ose et innove en permanence.

Loches Sud Touraine croit en ses capacités à se développer et à relever les défis que nous connaissons aujourd'hui en matière de développement économique, de transition environnementale et énergétique, de résilience sanitaire et alimentaire, de participation citoyenne...

Pour relever ces défis, le territoire se mobilise dans le « faire ensemble » et la transversalité des politiques mises en œuvre.

Cette candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 se caractérise par la forte mobilisation de la société civile dans la construction du programme sous l'impulsion du Conseil De Développement renouvelé depuis 2020.

Des acteurs d'horizon très diversifiés - élus, acteurs socioéconomiques et notamment des jeunes du territoire - se sont mobilisés pour exprimer leurs points de vue sur des thèmes divers comme par exemple les services à la population.

Cette large mobilisation a permis d'avoir des débats riches, s'inscrivant dans une dynamique voulue et novatrice de co-construction des politiques publiques entre acteurs privés et sphère publique. Ces acteurs privés, déjà très impliqués dans le GAL actuel, resteront mobilisés et présents au sein du Comité de Programmation pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

Les habitants ont également été associés au travers d'une consultation inédite qui a reçu près de 800 réponses : la démarche s'appuie ainsi sur une appréciation large des qualités et fragilités du territoire et sur l'expression des aspirations prioritaires pour les années à venir.

Cette nouvelle candidature est donc un moment opportun pour écrire une nouvelle page de développement de Loches Sud Touraine. Quelques années après la fusion et la création de la Communauté de Communes, le travail sur cette candidature intervient à une étape de questionnement du projet de territoire et d'écriture des enjeux à venir.

Avec les autres démarches engagées (Contrat Local de Santé, Plan Climat Air Energie Territorial, Projet Alimentaire Territorial, de mobilités...), cette nouvelle candidature se veut un levier essentiel des politiques qui seront mises en œuvre dans les cinq prochaines années, période décisive dans un contexte en pleine mutation.

Le Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine Le Président du Conseil de Développement Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT

Frédéric PRUNIER

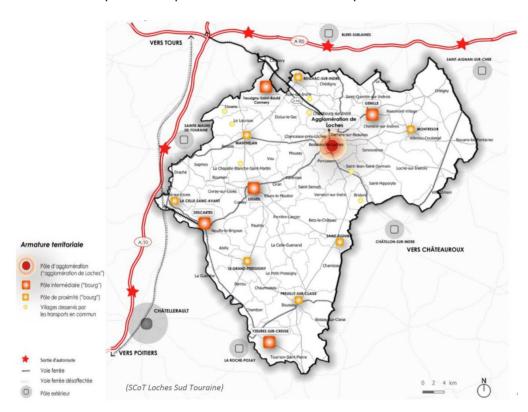
I. Première partie : Territoire et stratégie

1.1. Présentation et diagnostic du territoire

Les projets qui en ressortent dynamisent le territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et le rendent plus attractif. Les réalisations matérielles, les animations, les études prospectives autour des richesses locales qu'elles soient naturelles, patrimoniales, économiques sont force d'innovation et permettent de fédérer différents acteurs du territoire (agriculteurs, artistes, institutions scolaires, monde associatif, artisans, municipalités, consomm'acteurs...). Les projets LEADER apportent par conséquent une véritable plus-value dans la mesure où il existe peu de programmes qui les mettent en réseau et c'est le seul où les membres privés participent de son élaboration à sa mise en œuvre et son évaluation à l'échelle du territoire communautaire.

I.I.I Présentation du périmètre LEADER : la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine réunit 67 communes et s'étend sur un territoire de 1 809 km². Situé dans la partie Sud-Est de l'Indre-et-Loire, le territoire de la CCLST est le premier territoire communautaire du département en termes de superficie et représente 30% de la surface du département.



La Communauté de Communes Loches Sud Touraine réunit 52 496 habitants soit une densité de 28,8 habitants/km² (610 079 habitants pour le département et une densité de population de 99,6 habitants/km²).

Après une reprise démographique sur la période 2008 – 2013 (progression de 51 835 à 52 565 habitants), le territoire connait donc une nouvelle déprise avec un taux de natalité inférieur à la moyenne nationale et un taux de mortalité supérieur. La population de la Communauté de Communes diminue, vieillit plus vite que la moyenne nationale et se renouvelle peu.

Près d'un quart de la population a au moins 65 ans. Près d'un quart de la population se situe entre 30 et 49 ans ; il est à noter que le poids de cette classe d'âge a plus fortement diminué que la moyenne des Communautés de Communes. Dans le même temps, la part des jeunes (plus d'un quart des habitants) a également diminué de manière plus importante que dans la moyenne des Communautés de Communes.

La part des ménages d'une personne constitue une autre caractéristique marquante du territoire puisqu'il s'agit du deuxième ratio le plus élevé des Communautés de Communes du département. La part de ces ménages a progressé en dix ans. Dans le même temps, la taille des ménages diminue globalement : les couples sans enfant représentent près de 33% des ménages contre 25,5% à l'échelle nationale. **Loches Sud Touraine est ainsi le territoire le plus âgé d'Indre-et-Loire** avec 125 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Les ménages sur le territoire sont majoritairement des retraités.

Le revenu médian sur le territoire est de 1 630 euros et le taux de pauvreté de 13,6%.

Ces différents indicateurs socio-économiques révèlent une fragilité et une précarisation croissantes du territoire qui se situe en dessous des résultats observés sur le département.

Au-delà de ce cadrage général, le territoire communautaire présente des contrastes importants entre le Nord et le Sud. Au Nord, sous l'effet de la dynamique métropolitaine de Tours, la concentration de population est plus importante, elle y est plus jeune et s'accroît. Inversement, le Sud perd des habitants du fait du solde migratoire et d'un vieillissement marqué ; toutefois, un effet dynamique des agglomérations de Poitiers et Châtellerault semble se manifester.

Ce vaste territoire s'organise principalement autour de la ville de Loches, sous-préfecture du département, en nombre d'habitant mais aussi par la concentration des équipements et services publics, des offres économiques (emploi, commerces, services, etc...) et résidentielles (logements, équipements, services). Les communes limitrophes de Beaulieu-Lès-Loches, Ferrière-sur-Beaulieu, Perrusson et de Chambourg-sur-Indre profitent de la dynamique de Loches et forment une « agglomération ».

À l'ouest du territoire de la Communauté de Communes, la ville de Descartes constitue le second pôle d'attractivité en termes de population et d'activité économique ; elle est sous l'influence de l'agglomération voisine de Châtellerault.

Le territoire est également composé de pôles intermédiaires tels que Genillé, Ligueil, Tauxigny-Saint-Bauld, Cormery, Yzeuressur-Creuse et de pôles de proximité comme Le Grand-Pressigny, Montrésor, Manthelan, La Celle-Saint-Avant, Reignac-sur-Indre et Saint-Flovier qui permettent de structurer une offre de proximité en termes d'activités, de commerces et de services à la population.

Le territoire du Sud Touraine est au cœur d'un nœud de circulation stratégique entre le Bassin parisien et la façade atlantique. Il bénéficie ainsi de la proximité de grands axes de communication (TGV Tours/Paris, l'A10, l'A85 et l'A28).

1.1.2 Diagnostic stratégique

La stratégie de développement local proposée par le territoire Loches Sud Touraine s'appuie sur un diagnostic alimenté par différentes ressources puis débattu et enrichi lors des différents temps de concertation.

Le présent diagnostic stratégique repose en premier lieu sur le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en 2021. Les documents stratégiques et de planification élaborés (ou en cours de finalisation) par la Communauté de Communes (Plan Climat Air Energie Territorial -PCAET-, Plan Alimentaire Territorial -PAT-, le Plan de Mobilité Rurale – PMR-, le Contrat Local de Santé – CLS-, le Schéma de Cohérence Territorial -SCoT- et les apports techniques des équipes de la Communauté de Communes ont permis d'établir une photographie détaillée du territoire de projet (voir fiches actions en annexe 4).

Il est toutefois apparu nécessaire d'enrichir et qualifier cette analyse au regard des spécificités du programme LEADER et notamment de la volonté de soutenir des actions innovantes en milieu rural.

Dans cet objectif, la matière réunie a permis d'établir des grilles « AFOM ». Ces grilles de synthèse ont été présentées, débattues et enrichies par les élus, les membres du Conseil de Développement et les personnes ressources invitées lors de deux séminaires de concertation (cf. partie 2.1).

Les grilles AFOM présentées dans les pages suivantes sont le fruit de ce travail progressif de construction, de partage et d'enrichissement. Elles sont organisées selon les trois objectifs stratégiques choisis par la Région Centre-Val de Loire pour le programme LEADER 2023-2027 :

- Améliorer l'accès à des services de proximité,
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie,
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique.

Objectif stratégique « Améliorer l'accès à des services de proximité »

Autour de ce premier objectif stratégique régional, l'analyse AFOM est structurée en cinq sous-thèmes :

- Équipements et services de proximité,
- Petite-enfance / enfance-jeunesse,
- Santé,
- Mobilités,
- Logement.

L'étude de ces thématiques a permis de mettre en évidence la richesse de l'offre d'équipements et de services sur les principaux pôles du territoire (Loches, Descartes et Ligueil) ainsi que le maillage en pôles secondaires offrant des services de proximité à tous les habitants quelle que soit leur situation géographique.

Bien que disposant d'un centre hospitalier et de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, le diagnostic met en évidence la faible densité de médecins généralistes et donc des difficultés d'accès aux soins pour les habitants. Par ailleurs, l'offre de logements sur le territoire apparaît peu diversifiée et en proie à la vacance.

Plus globalement, l'accès aux différents équipements et services se révèle difficile sur le territoire autrement que par l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les habitants situés en dehors des principaux pôles du territoire.

Équipements et services de proximité

Atouts Faiblesses • Loches : un pôle d'équipement supérieur (au sens de la typologie • Un vieillissement global des équipements sportifs. la BPE de l'INSEE). • Une baisse globale de l'offre commerciale sur le territoire, • Deux pôles intermédiaires : Descartes et Ligueil. en particulier sur les pôles secondaires. • De nombreux pôles de proximité sur tout le territoire (un temps • Un accès à la culture rendu délicat par la taille du territoire et les d'accès de la population aux pôles de proximité n'excédant pas 10 disparités sociales minutes pour 80% des habitants). • Des activités « intermédiaires » moins accessibles (école de • Un territoire bénéficiant de 4 Maisons France Service et 2 musique, cinémas...) antennes, réparties sur tout le territoire. • Un territoire bien doté en commerces de proximité. • Un réseau de lecture publique avec un maillage satisfaisant du territoire • Le tissu associatif de proximité comme outil de lien social **Opportunités Menaces** • Une progression des commerces de proximité et de la • Une pression sur certains services et équipements due au commercialisation des produits alimentaires en circuits courts due au vieillissement de la population. contexte de la pandémie. • Un développement important de l'appareil commercial en • Un potentiel de consommation des ménages, inférieur à la périphérie qui pourrait se faire au détriment des centresmoyenne départementale mais en progression. villes (notamment sur Loches). • Le réseau de lecture comme outil privilégié d'accès à la • La fragilité du maillage en commerces de proximité liée à culture l'âge des commerçants, à la transmissibilité des établissements (vieillissants et peu accessibles) et à la difficulté de maintenir des activités viables dans les communes rurales. • Les disparités sociales combinées à l'éloignement des services culturels

Petite enfance – enfance - ieunesse

Petite enfance – enfance - jeunesse	
Atouts	Faiblesses
 Accueil des 0-3 ans: Un territoire bénéficiant de 6 crèches communautaires 4 relais petite enfance actifs depuis 2011 pour accompagner les parents dans leur recherche de mode de garde. Accueil des 11-18 ans: Une politique jeunesse qui s'est structurée, depuis la création de la CCLST, sur le territoire avec la mise en place de dispositifs d'accueil et d'animation sur l'ensemble du territoire. Un territoire bénéficiant de 6 Accueils Ados répartis sur l'ensemble du territoire (dont 5 gérés par la CCLST et 1 par une association locale). Actions: accompagnement de projets de jeunes (junior asso, Conseil Municipal Jeunes,) des accueils en soirée et le week-end, des animations adaptées au public Ados La présence d'un Point Information Jeunesse, d'Educatrices de rue et d'une Maison des Adolescents à l'échelle communautaire. Un bon maillage territorial des écoles élémentaires et des collèges. 	Accueil des 0-3 ans: Une baisse constante du nombre d'assistants maternels et de leur capacité d'accueil sans renouvellement suffisant par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans. 12 places en crèche pour 100 enfants sur la CCLST, contre 20 à l'échelle nationale. Accueil des 3-11 ans: Des locaux pas toujours adaptés aux besoins.
Opportunités	Menaces
Accueil des 3-11 ans : • Une évolution de la fréquentation en nombre d'enfants de près de 50%.	 Accueil des 0-3 ans : Une tension croissante des demandes de places en crèche dans les secteurs de Loches et Manthelan. Accueil des 3-11 ans : Une tarification parfois coûteuse pour les familles du territoire : 36% des familles avec enfant de 3 à 11 ans ont un quotient familial inférieur à 770 sur le territoire. Des tensions de l'offre sur le territoire et la demande sur plusieurs sites d'accueil Une accessibilité (tarifaire et géographique) différenciée selon les gestionnaires.

Collèges: • Un questionnement sur le devenir des établissements de petite taille Lycées: • De fortes fréquentations actuelles qui risquent de s'atténuer dans les prochaines années au regard des dynamiques démographiques.	
	 Un questionnement sur le devenir des établissements de petite taille Lycées: De fortes fréquentations actuelles qui risquent de s'atténuer dans les prochaines années au regard des

Santé

	Atoute	Faihlesses
•	I Centre Hospitalier disposant d'un service d'urgence. 7 Maisons de Santé Pluridisciplinaires réparties sur tout le territoire (Ligueil, Descartes, Saint-Flovier, Villeloin-Coulangé, Genillé, Cormery), dont 3 de compétence communautaire (Descartes, Ligueil, Saint-Flovier). Une bonne coopération entre le Centre Hospitalier et les professionnels libéraux. Un territoire accueillant 230 professionnels de santé (4,4 professionnels / 100 habitants, moyenne similaire à celle des CC du département). Une action proactive des élus et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Lochois (CPTS): mise en place du 3ème Contrat Local de Santé (CLS). Le cofinancement d'un poste de chargé de mission en Animation Territoriale de Santé sur la durée du CLS par la CCLST et l'ARS. Un réseau de services de soins/d'aide à domicile bien structuré via les associations locales (ADMR).	 Faiblesses Une densité de médecins généralistes inférieure aux moyennes nationale et départementale (respectivement 85,5 pour la CCLST, 169,9 et 96 pour 100 000 hab). Des disparités infra-territoriales en matière de densité médicale. Des difficultés d'attractivité de professionnels de santé pour le Sud du territoire de la CCLST. Des temps d'accès à l'ensemble des services et équipements de santé plus importants pour les communes du Sud et du Nord du territoire.
	Opportunités	Menaces
•	L'accueil d'étudiants en service sanitaire. Le confortement des dynamiques et actions de santé dans le cadre du CLS.	 La pression sur les services de santé due au vieillissement de la population. La dégradation de la santé mentale des habitants : précarité sociale, isolement, contexte socio-économique difficile, problématiques de conduite addictives

Logement

Atouts	Faiblesses
 Une collectivité engagée dans des opérations d'aménagement de l'habitat (OPAH, OPAH-RU et ORT). Des EHPAD publics accessibles à un coût raisonnable. Des projets de logements intergénérationnels émergeant dans différentes communes pour adapter les logements aux problématiques des personnes âgées (en rez-de-chaussée, avec des salles d'activités, de soins ou de partage de repas) et aux apprentis (petits meublés). 	 Un parc de logements globalement vieillissant (72% de logements construits avant 1975). Un taux de vacance des logements important (10,5 % soit 2,3 points de plus que le taux constaté à l'échelle départementale). Une faible diversification du parc de logements : 90% de maisons individuelles. Un modèle d'urbanisation très majoritairement pavillonnaire et d'initiative individuelle, entrainant une forte consommation du foncier et un mitage du territoire. Un taux de résidences secondaires conséquent (10%). Une offre résidentielle pour les publics spécifiques (jeunes et séniors) limitée. Une dévitalisation des centres bourgs rendant parfois difficile le maintien à domicile, faute de services de proximité.
Opportunités	Menaces
La mise en œuvre et l'évaluation du SCoT.	 Une augmentation du nombre de demandes de logements sociaux. Le vieillissement rapide de la population.

Mobilités

Faiblesses Atouts Un trafic dense sur les axes secondaires (en particulier les Un réseau viaire hiérarchisé permettant une bonne desserte des poids-lourds), identifiés comme des axes d'évitement des La présence d'une desserte ferroviaire structurante pour le autoroutes payantes, et inadaptés au regard des zones urbaines territoire (en cours de réhabilitation). traversées. Des déplacements domicile-travail extraterritoriaux Un réseau de transports collectifs composé de 3 lignes importants qui engendrent un fort coût énergétique et majeures (2 à destination de Tours). Un service de Transport à la Demande (TAD) qui irrigue tout le territoire. Une forte dépendance à la voiture thermique individuelle. Une tarification attractive pour les transports collectifs. Une offre ferroviaire (Loches-Tours) dissuasive en termes de régularité, de temps de parcours et de coût. La présence de 6 aires de covoiturage pour 140 places. Une offre de transports collectifs insuffisante voire nulle Un réseau de bornes de recharge électrique (environ 40 sur le pour les déplacements sur les parties Sud et Est du territoire. **Opportunités** Menaces L'amélioration de la desserte ferroviaire (TER Loches-Un usage facilité de la voiture qui limite les possibilités de Le développement des aménagements cyclables déjà existants • Des bornes de recharge électrique peu utilisées. mais limités à une partie du territoire, et essentiellement tournés vers le tourisme et les loisirs. Des initiatives associatives en faveur de la mobilité solidaire. La mise en œuvre du Plan de Mobilité Rurale (PMR).

Ce premier niveau d'analyse permet de mettre en évidence une première série d'enjeux relatifs aux questions de services et d'équipements de proximité, d'accès aux soins, d'offre de logements adaptés et de mobilités.

Principaux enjeux identifiés

- L'accès aux équipements de proximité pour l'ensemble du territoire, notamment dans les communes les plus rurales du Sud du territoire.
- Le maintien des pôles d'équipements du territoire et l'amélioration de leur accessibilité.
- La couverture territoriale de l'offre d'accueil pour la petite-enfance et l'enfance (développement des complémentarités entre l'offre communale et communautaire).
- Le maintien du tissu de commerces de proximité.
- Le renforcement de la communication sur les services à la population, notamment le premier niveau d'information.
- Le développement d'une offre de services favorisant les parcours de vie.
- La consolidation du maillage territorial en professionnels de santé.
- La diversification de l'offre de logements pour les publics spécifiques (jeunes et séniors).
- La réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements de proximité.
- L'accroissement de la pratique cyclable utilitaire dans les pôles et entre les communes.
- La réponse adaptée aux besoins de mobilités alternatives dans un contexte de territoire vaste et rural.

• Objectif stratégique « Territorialisation de l'économie »

Cette seconde partie du diagnostic aborde le second objectif régional relatif à la relocalisation et à la territorialisation des activités économiques. Les grilles AFOM sont ici structurées autour de trois sous-thèmes :

- Activités économiques, emploi et formation,
- Tourisme,
- Agriculture et consommation.

Historiquement ancrée sur l'agriculture et l'industrie, l'économie locale s'est orientée ces dernières années vers l'économie présentielle (commerces, artisanat, services...) et plus récemment vers le tourisme, la valorisation du patrimoine avec le développement d'activités d'hébergement et de produits touristiques. Il est donc apparu pertinent de structurer cette partie du diagnostic autour de ces différents sujets.

L'analyse du territoire met notamment en évidence l'importance et la diversité du tissu économique avec son maillage de petites entreprises et la présence d'établissements industriels dans les principaux pôles. L'analyse souligne également la richesse du patrimoine du Sud Touraine, qu'il soit naturel ou bâti, et les nombreux sites touristiques. Par ailleurs, l'agriculture demeure structurante et prégnante sur le territoire, tant en termes d'emplois que d'emprise paysagère, faisant du territoire un bassin de production alimentaire important.

Activités économiques, emploi et formation

Faiblesses Atouts Un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs. Une forte emprise de l'artisanat et du commerce. Un territoire attractif pour les actifs (situation géographique Une baisse du nombre d'emplois dans le secteur favorable, équipements et services). secondaire. Un territoire bénéficiant de 21 zones d'activités Une croissance économique non homogène sur le communautaires réparties comme suit : Pôles stratégiques, territoire : l'offre d'emploi a bien plus augmenté dans le Nord parcs d'activités d'équilibres, et sites de proximité, et qui que dans le Sud du territoire. regroupent 268 entreprises et 4 200 emplois. Une main d'œuvre globalement peu qualifiée (26% de la Une mission de Gestion Prévisionnelle des Emplois et population n'a aucun diplôme) Compétences Territoriale (GPEC-T) initiée depuis 5 ans par Un déficit de main d'œuvre diplômée de la CCLST avec les partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, Service l'enseignement supérieur (4,4% de la population atteint le jeunesse et Point Information Jeunes et CIAS). niveau bac+5) Le lancement d'une campagne de communication « travailler Une offre de formation continue limitée. Une faible présence d'industries de transformation Un pôle écoconstruction qui apporte des formations aux alimentaire sur le territoire. artisans. Une offre de zones d'activités économiques peu variée Une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (pas de spécialisation des ZAE). Une action pilote Écologie Industrielle Territoriale (EIT) avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine sur 4 zones industrielles et 7 zones d'activités. Une activité touristique porteuse de valeur ajoutée. Des acteurs économiques structurés : deux associations (Sud Touraine Entreprises - STE et le Groupement des Entreprises du Sud Touraine - GEST). Des acteurs de l'insertion : CIAS, Entraide Lochoise, ORCHIS, ESAT, Foyer de Cluny... Un réseau Sud Touraine Active pour la communication **Opportunités** Menaces Un réinvestissement local de la richesse et la création La tertiairisation des emplois. d'emplois non délocalisables (filières locales : alimentaire, La délocalisation des emplois. énergie, matériaux, rénovation des logements et du patrimoine) La précarisation des emplois. Le renforcement de l'attractivité de la CCLST dû à la forte La disparition des entreprises artisanales au fur et à croissance du pôle de Tauxigny (plus de 1 200 emplois au mesure de l'avancement de l'âge des artisans (risque de cours des dix dernières années) et la présence de la plus ancienne non-transmission de l'activité). zone d'activités de Loches - Vauzelles. Le renforcement de la liaison routière Loches-Tours.

Tourisme

	Atouts	Faiblesses
•	Un territoire bénéficiant d'un Office de Tourisme communautaire, et des antennes maillant le territoire. Un territoire diversifié doté de nombreux atouts touristiques structurels. Un territoire « vert » préservé : Forêts, ENS ouverts au public, canoë, VTT Un patrimoine riche (Loches Citée Royale, Montrésor) : 10 labels, marques et associations) Une densité de sentiers vélo, pédestre et équestre 2 axes vélo structurants (Indre à vélo, Voie Verte Sud Touraine) Une offre culturelle riche et diversifiée proposée par les nombreux acteurs culturels (programmation évènementielle dense et variée). 55 sites touristiques dont 7 ayant accueilli + 10 000 visiteurs (2016). Une offre d'hébergements et de restauration conséquente.	 Un manque de prise en compte d'évolutions structurelles (tourisme hors grands sites, mobilités douces, accompagnement des publics prioritaires) Une valorisation des atouts et équipements à optimiser. Une offre en hôtellerie limitée (4% de l'offre départementale) et des établissements vieillissants L'absence d'un équipement touristique majeur, facteur d'attractivité et de motivation de séjour. Un manque d'évènement majeur capable de « positionner » la destination.
	Opportunités	Menaces
•	Un potentiel de développement autour du tourisme industriel et artisanal Un territoire bénéficiant d'un positionnement géographique favorable.	 La chute du tourisme étranger liée à la crise du covid. La montée en gamme des territoires/destinations extérieurs. Un besoin récurrent de main d'œuvre (restauration) La dévitalisation des villages (commerces).

Une demande touristique favorable au territoire : recherche de destinations moins fréquentées et engouement pour le tourisme vert (« slow tourisme », recherches d'expériences).
 Une notoriété et un positionnement remarqués.

Agriculture et consommation

Atouts	Faiblesses
 Une agriculture occupant une place importante (9% de l'emploi, 80% de l'espace). Une agriculture diversifiée et familiale avec une part importante de l'élevage. Des circuits-courts : vente directe, AMAP, magasin de producteurs de Loches Peu d'invendus dans les exploitations. Le réseau des CUMA et son système d'échanges et de mise en commun de matériels agricoles. Des Groupements de Développement Agricole (GDA) très actifs sur le territoire. Des activités de maraîchage en développement. Une politique agricole volontariste forte de la CCLST (recrutement d'une chargée de mission agri-PAT). 	 Un net recul du nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles (-17,7% d'exploitations entre 2010 et 2017). Une forte dépendance des exploitations aux produits pétroliers. De grandes cultures moins résilientes aux intempéries ou aux maladies. Des émissions liées aux engrais azotés (ammoniac) en augmentation. Une faible représentation du maraîchage, des vergers et de l'agriculture biologique, Une majorité de ventes en circuits longs sans transformation sur place. Un faible nombre de produits locaux labellisés (Agriculture Biologique, HVE, Label rouge). Des prix des produits locaux peu accessibles pour les restaurateurs locaux (restauration hors domicile et traditionnelle).
Opportunités	Menaces
 La remise en cause des circuits-longs par la crise sanitaire. Le souhait des consommateurs d'une meilleure identification des produits locaux dans les commerces de proximité et dans les restaurants. L'autonomie alimentaire du territoire. L'augmentation de la valeur ajoutée des exploitations : valorisation des déchets agricoles, développement des cultures à vocation énergétique. Une structuration de l'offre des produits alimentaires agricoles qui se formalise à l'échelle régionale et départementale. L'augmentation de la séquestration de carbone dans les sols. Une évolution des systèmes de culture actuels (synergie entre cultures et élevage : autonomie alimentaire). La mise en œuvre du PAT. 	 Des variations climatiques entrainant une baisse des rendements. La concurrence entre l'eau pour usage agricole et l'eau potable : disponibilité de la ressource. Une dépendance accrue à l'irrigation. Une baisse de l'élevage (Loches Sud Touraine est le ler territoire laitier de la Région) notamment due au vieillissement des agriculteurs (arrêt des exploitations). Des exploitations de plus en plus grandes.

L'analyse AFOM permet de mettre en évidence trois séries d'enjeux relatifs à la dynamique du tissu d'entreprises, à l'adaptation du secteur agricole, à la relocalisation de la production alimentaire, et au développement de l'activité touristique sur le territoire de projets. La mobilisation des acteurs socioéconomiques peut être ici perçue comme un enjeu transversal et une condition de réussite des politiques locales.

Principaux enjeux identifiés

- Le maintien du tissu économique et l'attraction de nouvelles entreprises.
- Le maintien et le soutien des activités artisanales.
- L'adaptation du secteur agricole aux contraintes climatiques.
- La transmission/reprise des exploitations agricoles (notamment d'élevage).
- La valorisation des productions locales (et des producteurs).
- Le développement des circuits de proximité.
- Le développement d'un tourisme vert et durable.
- Le maillage et la diversification de l'offre touristique sur le territoire.

• Objectif stratégique « adaptation face au dérèglement climatique »

La troisième et dernière partie du diagnostic porte sur la thématique de l'atténuation des effets et de l'adaptation face au dérèglement climatique. Les grilles AFOM sont structurées en trois sous-thèmes :

- Environnement et biodiversité,
- Production et consommation d'énergie,
- Déchets et tri.

L'analyse de ces trois thématiques fait notamment ressortir le caractère naturel et préservé du territoire du Sud Touraine à travers la place des espaces agricoles ou boisés mais aussi l'importance des espaces naturels remarquables. Labellisé TEPCV en 2015, le territoire s'est engagé dans la transition énergétique. Depuis des initiatives innovantes ont été soutenues dans le développement de l'éco construction et la filière bois, et, un PAT et un PCAET ont émergé. Le programme LEADER 2014-2020 était ainsi porté sur l'économie verte.

Le territoire présente un fort potentiel de production d'énergies renouvelables et des efforts importants sont engagés pour réduire les consommations énergétiques.

A ce titre on notera que le programme Life_LETsGO4Climate est lancé avec la Région depuis 2021 à titre expérimental et que la candidature du collectif « e Touraine » pour la création d'un écosystème d'hydrogène renouvelable vient d'être retenue.

Par ailleurs, l'engagement de la collectivité dans la gestion et valorisation des déchets est à souligner dans l'analyse de la thématique « déchets et tri ».

Environnement et biodiversité

Faiblesses Atouts Des émissions de GES par habitant (9 tonnes eq. Un territoire occupé principalement par des terres agricoles CO2/hab) supérieures à la moyenne régionale (6,9) et (78%), ponctuées par de nombreux espaces naturels (20%) et massifs, irriguées par plusieurs cours d'eau (Indre, Claise, nationale (7,2). Indrois, Esves, Creuse...). Une agriculture comme premier secteur d'émission de Une richesse paysagère: GES, dû à l'utilisation d'engrais et aux animaux d'élevage. Les plateaux agricoles du Centre Touraine Le secteur du bâtiment second émetteur de GES, dû aux La Vallée de l'Indre (zones humides, site Natura 2000, espèces combustibles fossiles (gaz et fioul). remarquables et protégées) Une artificialisation des sols importante par rapport aux dynamiques économiques et résidentielles. La boutonnière de Ligueil : paysage vallonné à dominante agricole, abritant quelques espèces protégées et des oiseaux remarquables. Les gâtines du Sud Touraine : terres cultivées et prairies, forêt domaniale de Loches, diversité d'espèces. La vallée de la creuse : côteaux très marqués, habitat traditionnel de qualité, axe migratoire important pour de nombreuses espèces. Des émissions de GES ayant globalement diminué sur le territoire (-1%/ an en moyenne entre 2008 et 2012). Une vraie technicité des agriculteurs, un vivier historique de producteurs, et une antériorité dans le développement d'actions respectueuses de l'environnement (non-labour, couverts, végétaux...) **Opportunités Menaces** La démarche d'évaluation du SCoT Loches Sud Touraine. Une artificialisation des sols en hausse. Le PCAET. Des risques naturels (risques sismiques, mouvements de L'étude Trames Verte et Bleue (TVB) réalisée en concertation terrains liés notamment aux cavités, feux de forêts, remontées avec l'ensemble des acteurs locaux. des nappes). Des risques technologiques (pollution, transport de Les études menées pour maîtriser le risque d'inondation matières dangereuses...) pour réduire la vulnérabilité des habitations et des sites agricoles. Une dépendance à l'eau pour les cultures importantes Des agriculteurs engagés dans des contrats de bassins pour des changements de pratiques. sur le territoire susceptible de s'aggraver avec le Le développement d'un tourisme vert et de nature. changement climatique. Une qualité des sols qui se dégrade. Une qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés. L'érosion des sols.

Production / consommation énergie

Faiblesses Atouts Une consommation d'énergie des logements du territoire (toute époque de Une majorité de logements individuels : construction) moins importante que la moyenne française (ramenée au m²). grandes surfaces entrainant des grandes Des installations de production d'énergie renouvelable :2 installations de consommations d'énergie. production d'électricité à partir de biogaz, 375 installations photovoltaïques qui Un réseau de gaz peu développé : fort génèrent 13 % de la production en Indre-et-Loire couvrant 30 000 m², 36 usage du fioul comme combustible de chauffe. opérations de géothermie sur le territoire. Une consommation d'électricité liée aux La présence d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique. usages en constante augmentation. Le recrutement par la collectivité d'une conseillère en transition Une pollution atmosphérique due au chauffage au bois dans de mauvaises Des programmes et contrats portés par la CCLST : (OPAH, Plan Isolation conditions (bois humide, foyers ouverts...). Régional. Contrat d'Objectif Territorial Eergies Renouvelables (COT ENR)). Une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Des exploitations agricoles exemplaires en matière de production d'énergie renouvelable (ex : méthanisation laiterie de Verneuil). De nombreuses initiatives de valorisation des déchets agricoles (colza et cannes de tournesol). **Opportunités** Menaces L'augmentation de la consommation La diminution de la dépendance aux combustibles fossiles. d'électricité pour la production de froid. La réduction de la facture énergétique. Des projets et du potentiel en matière de production d'énergie Des risques naturels de plus en plus présents. renouvelable : 10 projets biogaz en cours, de nombreux sites éligibles à Des bâtiments récents non adaptés à des l'installation de panneaux photovoltaïques (sites CET de Bossay-sur-Claise et de la Celle-Guenand), un potentiel de développement de la géothermie important. vagues de chaleur. Un fort potentiel autour des forêts privées (bois énergie). Le travail collectif de la CCLST avec la CC Touraine Vallée de l'Indre, le Syndicat Intercommunal d'Electrification d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire à la création d'un écosystème d'hydrogène renouvelable. Des Communautés de citoyens installés avec le programme Life_LETsGO4Climate.

Déchets et tri

	Atouts	Faiblesses
•	Des conférences organisées en 2017 sur l'objectif zéro déchet. Un plan de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2019 par la CCLST. 2 sites de stockage des déchets ménagers et assimilés. Un bon maillage sur le territoire avec 8 déchetteries : à Tauxigny, Loches, Genillé, Nouans-les-Fontaines, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Descartes, Le Grand-Pressigny et Bossay-sur-Claise. Un système de contrôle informatisé en déchetteries. La sécurisation des hauts de quai des déchetteries. Une baisse de 3 % de la production de déchets enregistrée en 2020 soit une diminution de 8 Kg par habitant. Une baisse constante de la production de déchets papier ces dernières années. Une baisse constante de la production de déchets d'activités économiques ces dernières années. Des ambassadeurs de tri et un combi Tri pour des actions de sensibilisation	 Des difficultés pour certaines déchetteries à faire face à la hausse de la fréquentation. Des intrusions régulières et des disparités de sécurisation des déchetteries (vidéosurveillance). Une proportion importante de « refus de tri » (sacs non conformes pas autorisés dans les consignes de tri), représentant 30,4% du contenu des sacs et bacs jaunes collectés soit près de 6kg/hab. Une forte hausse des tonnages collectés en déchetterie depuis 2010, dû aux déchets verts et encombrants Une dépendance aux autres territoires en termes de gestion des déchets.
	Opportunités	Menaces
•	La diminution des coûts de traitement des déchets par la réduction des déchets à la source. Des projets de recyclerie à l'étude avec le soutien de la CCLST. De nouvelles consignes de tri appliquées au 1 er avril 2022. Le développement des activités de tri et de valorisation des déchets verts et de compostage. L'élaboration du prochain Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés communautaires.	 Une fréquentation de plus en plus importante dans certaines déchetteries (Genillé, Le Grand-Pressigny) Une augmentation du volume d'ordures ménagères depuis 2017. La fermeture en 2024 du site d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches.

L'analyse AFOM permet de mettre en évidence une série d'enjeux visant à la fois la préservation de l'environnement naturel du territoire, l'amplification de l'action locale en faveur de la transition énergétique et de la valorisation des ressources. La mobilisation des habitants peut également être ici perçue comme un enjeu transversal et une condition de réussite des politiques locales.

Principaux enjeux identifiés

- La réduction de la production de déchets.
- La sensibilisation à la gestion et au tri des déchets.
- Le développement de filières de revalorisation et de réemploi des déchets.
- La préservation de la ressource en eau (en qualité et en quantité).
- La préservation des secteurs à forte sensibilité environnementale (zones naturelles à enjeux ENS, Site Natura 2000, zones humides).
- L'amélioration de la performance énergétique du bâti.
- La poursuite du développement des énergies renouvelables.
- La réduction de la production de Gaz à Effet de Serre (agriculture, résidentiel, transports).
- Le développement des mobilités actives.
- La sensibilisation de la population face au changement climatique, notamment la réduction des consommations d'énergies

Au regard de l'analyse AFOM et des enjeux partagés par les élus et acteurs locaux, les habitants ont été consultés sur leurs attentes prioritaires pour le développement du territoire (cf. partie 2.2). Une analyse croisée de ces deux approches permet de mettre en avant cinq enjeux structurants pour la construction de la stratégie de développement local :

- Le développement des circuits de proximité,
- La préservation de l'environnement,
- Le soutien au tissu économique local,
- Le développement des mobilités, actives et communes,
- Le développement de l'offre de services de santé.

2.2 Une stratégie locale de développement s'inscrivant dans les orientations régionales.

Au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic mais aussi des acquis de la stratégie mise en œuvre au cours de la programmation précédente -et que le territoire entend valoriser-, les acteurs locaux choisissent une stratégie de développement local fondée sur **un principe de transversalité** pour relever le défi d'un territoire attractif porteur d'un développement économique tourné vers l'initiative et l'innovation et créateur d'emplois, et offreur d'un haut niveau de services à des habitants qui, par ailleurs, plébiscitent la qualité du cadre de vie.

La stratégie de développement local entend donc d'abord valoriser les nombreuses ressources dont dispose Loches Sud Touraine : patrimoines, entreprises, tissu artisanal et commercial, vie associative, savoir-faire locaux... Elle doit également prendre en compte les spécificités du territoire et les différentes dynamiques locales entre un Nord marqué par sa proximité de Tours métropole et un Sud, plus rural, confronté à des fragilités démographiques et sociales.

L'échelle communautaire doit permettre de poursuivre des objectifs de cohérence et de solidarité à travers la mise en œuvre de politiques adaptées à la diversité des publics concernés et des situations locales, au bénéfice du plus grand nombre. A cet égard, le programme LEADER constitue un précieux levier d'initiative et d'innovation, et permet la mise en réseau facilitant l'émergence de projets.

La stratégie de développement local entend également s'inscrire dans une perspective d'éco-responsabilité dans l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement. La transition écologique est dans ses différentes dimensions au cœur de la stratégie de développement. Elle doit favoriser l'émergence de nouvelles pratiques, favoriser un développement économique innovant, susciter l'émergence de nouveaux services. Tout ceci ne sera possible qu'avec l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux et particulièrement des habitants dans leurs actes du quotidien.

La stratégie de développement local retenue par Loches Sud Touraine s'organise autour de trois axes stratégiques présentés ciaprès :

- Axe I : Conforter l'attractivité résidentielle de Loches Sud Touraine
- Axe 2 : Faire des ressources locales le moteur d'un développement responsable du territoire
- Axe 3: Tendre vers un territoire sobre et producteur d'énergies renouvelables

Chaque axe est détaillé en objectifs stratégiques qui structureront le programme opérationnel.



Axe I : Conforter l'attractivité résidentielle de Loches Sud Touraine

Le diagnostic stratégique partagé a montré que le territoire présente des atouts mais aussi des fragilités auxquelles il convient de prêter une attention particulière. A ce titre, le soutien à l'attractivité résidentielle apparaît comme une orientation majeure pour attirer sur le territoire de nouvelles populations et de nouvelles activités qui viendront atténuer progressivement ces fragilités.

Loches Sud Touraine dispose d'une offre de services significative et structurante (petite enfance, enfance, santé...) et a su développer au cours des dernières années un maillage de lieux d'accueil et d'information (Maisons France Services, Point Information Jeunesse...). Mais il présente encore des fragilités qui seront accentuées par la disparité des dynamiques démographiques, économiques et sociales. Le développement d'une offre de services de proximité et accessibles à tous constitue donc une condition essentielle à l'attractivité résidentielle du territoire.

A cet égard, **la question des mobilités est aujourd'hui centrale** sur un territoire vaste et rural comme Loches Sud Touraine et doit être abordée de manière transversale à la fois en ce qui concerne les déplacements au sein du territoire mais aussi vers les pôles périphériques. D'ores et déjà, la Communauté de Communes dispose d'un Plan de Mobilité Rurale dont le plan d'actions est établi ; par ailleurs, elle s'est positionnée avec la Communauté voisine de « Autours de Chenonceaux » Bléré Val de Cher sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires de nouvelles mobilités durables ».

Il s'agit donc ici de mettre en œuvre une offre de mobilité adaptée aux spécificités du territoire par le développement de l'offre de transport existante et l'émergence de nouveaux services afin d'apporter des solutions concrètes aux difficultés de mobilité. La promotion de l'offre de mobilité collective et l'intermodalité sur l'ensemble du territoire seront soutenues. De même, les solutions de mobilité douces seront accompagnées par le développement de nouveaux services permettant de faciliter les déplacements au quotidien. À titre d'illustration, l'offre de solutions de mobilité en direction des jeunes constitue un enjeu fort pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi.

Enfin, la diminution des besoins de déplacements pourra être soutenue par la mise en place de nouveaux services de proximité et/ou à distance (services numériques) mais aussi par le développement de l'emploi local.

L'organisation du maillage de services sera étudiée en tenant compte de leur accessibilité par des mobilités sous toutes leurs formes. Le territoire souhaite en effet poursuivre le développement de l'offre de services et d'équipements pour répondre davantage et de manière plus adaptée aux besoins de publics prioritaires, les jeunes et les seniors.

A travers cet objectif, la Communauté de Communes entend faciliter l'accueil, l'installation et le parcours de vie de ces habitants sur son territoire par le développement d'une offre de logements adaptée : maintien à domicile, services partagés, habitat inclusif... En cohérence avec le Contrat Local de Santé établi, une attention forte sera portée à l'accès aux soins et aux différentes actions de prévention notamment auprès des jeunes : un lien intéressant pourra être développé avec les actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT, cf. axe 2). Le soutien à la vie associative sera également une dimension importante de cet objectif stratégique.

En prolongement, le territoire veillera également à soutenir le développement de lieux et de dispositifs permettant de renforcer le lien social. La perspective de développement durable qui anime les acteurs locaux depuis de nombreuses années doit assurer un maintien des services, la vitalité des centres bourgs et pôles de proximité pour l'ensemble des habitants, même les plus fragiles. Il ne doit pas y avoir de fracture générationnelle ou sociale. Pour soutenir un environnement quotidien de qualité, le

lien social et la participation citoyenne constituent des leviers privilégiés. La stratégie de développement local permettra d'accompagner le tissu associatif dans ses activités sociales, culturelles et sportives (à l'image du Fablab de Loches qui propose de nombreuses animations aux jeunes...), de soutenir l'offre d'événements diversifiés au plus près des habitants (par exemple en valorisant l'importance du réseau de bibliothèques...) ou encore plus largement de favoriser l'animation de lieux de vie et de convivialité, de gouvernance partagée, autour des pôles de centralité, intermédiaires et de proximité du territoire communautaire.

• Axe 2 : Faire des ressources locales le moteur d'un développement responsable

Au travers de ce second axe stratégique, Loches Sud Touraine souhaite valoriser les ressources du territoire au service du développement économique, de la création de nouvelles entreprises, activités et d'emplois.

Il s'agira en premier lieu de soutenir les dynamiques de développement de l'économie locale. Le territoire poursuivra son appui au tissu d'activités actuel mais il cherchera à travers cette nouvelle programmation à favoriser l'émergence et le développement de filières porteuses de nouvelles activités et de nouveaux emplois.

Les champs possibles sont nombreux et s'inscrivent dans une volonté de transition écologique portée par les acteurs locaux : énergies renouvelables, agroalimentaires, valorisation des déchets, numérique....

Le territoire s'engage également avec force pour une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC-T). L'emploi des jeunes constitue à cet égard une priorité notamment au travers d'actions en matière d'orientation et d'alternance. Les partenariats avec les entreprises et les centres de formation seront développés pour assurer la promotion de l'alternance, construire les parcours des jeunes, accroître les opportunités de stages et de contrats.

Compte tenu des richesses et de la diversité patrimoniale du territoire, l'écotourisme apparaît également comme un axe de travail à fort potentiel avec le soutien au développement du slow tourisme et au tourisme d'itinérance.

L'esprit du programme LEADER correspond à cette ambition de soutenir la créativité et l'innovation afin de produire rapidement de nouvelles valeurs ajoutées dans les espaces ruraux. Cette volonté s'exprime également à travers l'engagement dans l'économie circulaire afin de développer de nouvelles activités fondées sur le réemploi des objets et de la matière. Dans cette optique, les déchets deviennent une ressource à valoriser à travers le développement du recyclage, les initiatives en faveur de la récupération et de la réparation... Ces perspectives de développement s'inscrivent en cohérence avec la nécessité d'un travail en profondeur de sensibilisation des habitants et des acteurs économiques pour la réduction des volumes de déchets produits, la lutte contre le gaspillage et plus largement l'adoption d'éco gestes. Il convient également de soutenir les initiatives qui émergent sur le territoire (création d'une recyclerie, récupération des broyats de déchets verts, des biodéchets...).

Enfin, compte tenu de l'importance des activités agricoles sur le territoire, Loches Sud Touraine encouragera les initiatives de diversification vers les énergies renouvelables et continuera de soutenir le développement de la filière écoconstruction (matériaux biosourcés, éco matériaux...) pour valoriser les sous-produits agricoles dans la construction et la rénovation des bâtiments.

Le territoire est en effet riche de ses productions agricoles, alimentaires de qualité. La démarche de concertation montre l'importance que les habitants accordent à ces activités de proximité. Le territoire entend donc poursuivre et **amplifier son soutien à la valorisation des produits locaux** contribuant ainsi à préserver le tissu agricole. La stratégie de développement local permettra donc de soutenir les initiatives individuelles et collectives autour des circuits courts alimentaires et de proximité.

Cette orientation de travail s'appuie sur les priorités définies par la Communauté de Communes dans son Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin notamment de favoriser l'accès du plus grand nombre à des produits alimentaires de qualité et promouvoir « le bien-manger » pour la santé. Comme évoqué précédemment (cf. axe I), les actions qui seront engagées dans cette perspective viendront renforcer le travail de prévention, voire d'éducation, développé par la Communauté de Communes, notamment en direction des plus jeunes.

Axe 3: Tendre vers un territoire sobre et producteur d'énergies renouvelables

Avec ce troisième axe stratégique, Loches Sud Touraine souhaite conforter et donner une nouvelle dimension au choix stratégique et d'anticipation pris lors de la programmation précédente en faveur de la transition écologique et énergétique.

Malgré les initiatives prises au cours des dernières années, le territoire doit faire face à de nombreux enjeux accentués par la situation mondiale actuelle :

- La réduction de la consommation d'énergie liée notamment au bâti,
- La limitation de la production de Gaz à Effet de Serre en lien avec les transports,
- Le développement de la production d'énergie renouvelables (EnR), notamment la méthanisation, le bois énergie et la géothermie en exploitant les ressources du territoire et en préservant les terres agricoles,
- L'autonomisation de l'alimentation en eau potable,
- La préservation de la ressource en eau par la réduction de la consommation et la récupération des eaux,
- La prise en compte des risques climatiques et naturels,
- La recherche de l'amélioration de la gestion des rejets dans les eaux pluviales et la mise en conformité des réseaux d'eau potable.

La stratégie à mettre en place pour favoriser des usages plus sobres en énergie et en eau nécessite un engagement et un accompagnement des acteurs du territoire vers la notion de sobriété énergétique.

Pour développer cette stratégie, Loches Sud Touraine s'appuie notamment sur les orientations définies dans le PCAET en matière de baisse des consommations d'énergie finale, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de développement de la production d'énergies renouvelables et d'accroissement de la séquestration de carbone.

A travers ces objectifs, Loches Sud Touraine entend également se mobiliser pour lutter contre les situations de précarité énergétique qui ne manqueront pas de fragiliser un peu plus les équilibres sociaux et les solidarités au sein du territoire de projet.

En premier lieu, Loches Sud Touraine entend développer et soutenir les projets en faveur de l'efficacité énergétique. Pour y parvenir, un accompagnement technique sera proposé au travers du Pôle Energie Climat de la Communauté de Communes et complété par des actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et acteurs économiques en matière de réduction des consommations, d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Compte tenu de l'importance du parc ancien sur le territoire de projet, l'utilisation d'éco matériaux produits amorcée localement sera favorisée dans les opérations de rénovation, contribuant ainsi à la fois à l'ambition de transition énergétique mais aussi de création de richesses et d'emplois dans l'économie locale.

En second lieu, Loches Sud Touraine souhaite réduire sa dépendance aux énergies fossiles et développer la production d'énergies renouvelables en s'appuyant d'une part sur les ressources locales et d'autre part en tenant compte des aspirations des forces vives.

Le territoire souhaite donc favoriser le développement d'un « mix énergétique » qui s'appuie sur les ressources locales et renouvelables telles que la biomasse, le photovoltaïque, la géothermie.

Loches Sud Touraine veillera à sensibiliser et soutenir les acteurs locaux pour l'introduction d'énergies renouvelables dans toutes les opérations de transformation, de rénovation ou encore de réhabilitation.

La préservation de la biodiversité constitue le troisième objectif stratégique retenu par les acteurs. En effet, le territoire Loches Sud Touraine est riche de sa diversité naturelle et écologique : le territoire possède ainsi des espaces Natura 2000 d'importance régionale et différents Espaces Naturels Sensibles. Des corridors écologiques permettent de relier ces différents sites. Il s'agit d'un atout majeur, reconnu comme tel comme en témoignent les enseignements de la consultation des habitants.

Les acteurs du territoire souhaitent donc s'engager dans la préservation de ces ressources en soutenant les projets qui favoriseront la préservation et l'entretien des continuités écologiques, la diversité des paysages et des activités agricoles, la valorisation des espaces boisés.

Plus généralement, il s'agira donc de préserver la biodiversité actuelle par la mobilisation des habitants, des acteurs socioéconomiques et des partenaires du territoire. D'ores et déjà des mouvements existent sur le territoire de projet, à l'exemple de citoyens engagés dans LifeLETsGO4Climate. Ces initiatives seront soutenues.

Deuxième partie - Processus d'implication des acteurs, participation citoyenne et gouvernance

2.1 Une forte mobilisation des acteurs locaux pour la construction du projet

Pour élaborer la stratégie de développement dans le cadre du programme européen LEADER 2023-2027, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et son Conseil De Développement ont souhaité mettre en œuvre une démarche de concertation innovante et progressive, impliquant largement l'ensemble des forces vives du territoire. Les différents temps de concertation ont été organisés selon les principes de l'intelligence collective afin de favoriser une expression large et diverse des points de vue.







La première étape consacrée au diagnostic stratégique a été rythmée par la tenue de **deux séminaires** les 18 et 19 mai 2022. Ce choix d'organiser deux séminaires distincts répondait à **la volonté de pouvoir recueillir les points de vue les plus divers entre les élus et la « société civile ».** Le premier a donc mobilisé une centaine d'élus communautaires, titulaires et suppléants afin d'assurer une bonne représentation de l'ensemble des communes ; le second a réuni un groupe d'une cinquantaine de membres du Conseil de Développement Loches Sud Touraine élargi pour l'occasion à des personnes invitées (chefs d'entreprises, agriculteurs, bénévoles associatifs…) et particulièrement un groupe d'une dizaine de jeunes du territoire, soit au total une soixantaine de participant-e-s.

Ce sont ainsi près de 160 personnes qui ont contribué à l'enrichissement du diagnostic et à l'identification des enjeux de développement autour des trois orientations retenues par la Région Centre Val de Loire (économie locale, environnement et transition, accès aux services). La synthèse de ces échanges nourris a été diffusée à l'ensemble des participants afin de préparer la poursuite de la réflexion.

Afin de construire la stratégie de développement, une seconde phase de concertation a été lancée lors d'un nouveau séminaire de concertation le 27 juin. Cette fois-ci, élus, membres du Conseil de Développement et de la société civile ont été réunis pour partager leur vision des enjeux de développement, les prioriser et formuler des objectifs pour la stratégie de développement. A nouveau, une soixantaine de personnes ont contribué à ces échanges.

Cette mobilisation large des acteurs locaux autour de la stratégie constitue une base privilégiée de mobilisation des acteurs. Les échanges au cours de ces différentes séquences constituent en outre **une ressource pour la mise en réseau des acteurs** lors de la mise en œuvre du programme.

La présentation de ce travail collectif a été faite en Bureaux Communautaires du 21 juillet et 29 septembre, en Conférence des maires le 8 septembre, en Conseil Communautaire le 22 septembre, et, le 13 septembre au Bureau du CDD (et prochainement le 17 octobre à l'ensemble des participants de la société civile).

2.2 Une consultation lancée auprès de tous les habitants

Pour donner une dimension supplémentaire à ce travail collectif, la Communauté de Communes Loches sud Touraine et le Conseil de Développement ont souhaité élargir la concertation par le lancement d'une consultation en ligne, ouverte à l'ensemble des habitants et acteurs socioéconomiques du territoire de projet.

Cette consultation s'est déroulée du 13 juin au 13 juillet 2022 ; elle a été relayée par les différents médias dont dispose la Communauté de Communes et les communes membres (sites internet, réseaux sociaux, magazines, newsletter...) et par la presse locale.

La consultation a été construite autour d'un nombre limité de questions de manière à pouvoir recueillir la perception du territoire des habitants ainsi que leurs attentes prioritaires pour le développement du territoire.

Ainsi, plus de 1 400 personnes se sont rendues sur la plateforme de consultation et près de 800 personnes ont complété le questionnaire et ainsi contribué à enrichir la réflexion autour de la stratégie de développement. A plus de 91%, les répondants sont des résidents permanents du territoire.

Les résultats détaillés de la consultation sont présentés en annexes 7 du présent dossier mais il est utile d'en présenter ici les principaux enseignements.

En premier lieu, les répondants considèrent que le territoire Touraine Sud propose un cadre de vie « agréable », « calme » et « paisible ». Cela conforte son caractère « rural » et « campagnard » mais aussi « serein », « ressourçant » et même « épicurien ».



Candidature LEADER 2023-2027

L'importance du patrimoine naturel et culturel est soulignée à la fois dans la vie quotidienne mais aussi dans sa dimension touristique : ainsi, à la question de préciser le lieu où le produit emblématique du territoire, les répondants citent majoritairement Loches et sa cité royale, mais aussi le fromage de chèvre, le Sainte-Maure-de-Touraine. On retrouve également de nombreuses références au potentiel touristique à travers la diversité du patrimoine naturel et historique.

En revanche, l'activité économique n'apparaît pas dans cette qualification du territoire, soulignant ainsi l'importance de décliner cet enjeu dans la stratégie de développement local.



Ainsi pour plus de 60 % des répondants, l'image du territoire est bonne voire très bonne. Seuls 3% considèrent que l'image est mauvaise.

Les habitants ont également été invités à apprécier (en attribuant une note de 0 à 10) différentes propositions qualifiant le territoire autour des trois objectifs stratégiques retenus par la Région.

Parmi les propositions, la qualité du cadre de vie obtient la meilleure note. Viennent ensuite :

- La richesse du tissu associatif
- Un accès aisé aux produits locaux
- Un territoire accueillant pour les familles

Autant d'éléments qui complètent la qualité du cadre de vie, notamment dans sa dimension quotidienne.

A l'opposé, les habitants attribuent la note la plus faible à la proposition selon laquelle il serait aisé d'accéder aux soins. Malgré les projets précurseurs portés par les collectivités et les socio professionnels réunis en communauté (CPTS), la problématique de la santé en milieu rural reste un enjeu majeur pour les habitants.

Ceux-ci estiment également que le territoire n'est pas assez engagé en faveur de la transition énergétique ouvrant ainsi d'intéressantes perspectives pour la stratégie de développement local. Enfin, la facilité des déplacements à l'intérieur du territoire obtient également une note modeste, légèrement supérieure à la moyenne.

En dernier lieu, les habitants ont été questionnés sur leurs attentes pour le développement du territoire. La priorité numéro I pour les habitants pour le développement du territoire concerne la santé et plus précisément le renforcement des services de santé et l'accès aux soins. Le second défi à relever pour le territoire est la protection et la préservation de l'environnement.

Ensuite, les habitants souhaitent un développement des circuits courts favorisant une alimentation locale de qualité et de proximité. La quatrième priorité mise en avant via cette consultation en ligne est la relance d'une dynamique de commerce de proximité, garantissant la vitalité des centres-bourgs. La cinquième priorité qui se dégage est celle de l'amélioration des conditions de déplacement sur le territoire pour faciliter l'accès à tous les actes de la vie quotidienne.

2.3 Une implication forte de la société civile dans le Comité de Programmation

Le Comité de Programmation réunit des partenaires locaux concernés par la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER. Fortement mobilisé dans la programmation qui s'achève, il a souhaité contribuer à la définition de la nouvelle stratégie de développement. Le Comité de Programmation s'est réuni le 7 mars 2022 pour un séminaire de réflexion et de propositions autour des trois objectifs stratégiques proposés par la Région. Ce travail a permis de définir un premier niveau d'ambitions et de propositions (voir annexes 8) ; cette matière est venue alimenter la réflexion des élus et de l'ensemble des acteurs locaux.

La nécessité de recréer du lien entre les habitants après la crise sanitaire est un axe d'intervention qui revient dans tous les groupes au cours des débats. Il ressort la nécessité d'améliorer certaines infrastructures notamment routières, numériques et les mobilités pour faciliter entre autres l'activité économique. Les atouts du territoire sont nombreux et doivent être valorisés (productions locales, savoir-faire, tourisme ...) pour augmenter son attractivité, maintenir la population en place et développer les filières sources d'emploi.

En tant qu'organe décisionnel, il revient au Comité de :

- Mettre en œuvre la stratégie LEADER choisie par les acteurs du territoire et accompagner les porteurs de projets,
- Veiller à la cohérence des projets proposés avec les orientations stratégiques,
- Elaborer une procédure de sélection transparente et mettre en place des critères de sélection des projets,
- Organiser les réunions afin de procéder à la sélection des projets présentés en séance par les porteurs de projets,
- Décider du soutien financier apporté au titre du FEADER aux porteurs de projets s'intégrant dans la stratégie de développement local. Il délibère en respectant la règle du double quorum (au moins 50% des membres présents, dont au moins 50% de membres privés),

- Lancer en tant que de besoin des appels à projets,
- Assurer la promotion du programme et de ses réalisations,
- Assurer le suivi, l'évaluation du programme et la mise en place des ajustements nécessaires.

Le GAL Loches Sud Touraine souhaite s'inscrire dans la continuité en termes de représentativité des acteurs au sein du Comité de Programmation (en respectant la parité et la répartition géographique entre les communes tel qu'il le fait aujourd'hui). En effet, La programmation qui s'achève a permis de consolider les relations avec les partenaires du territoire et les principaux cofinanceurs et avec le CDD qui vient de déléguer 12 personnes et a réaffirmé sa volonté d'y participer à nouveau.

Le GAL ne rencontre pas de difficultés dans la mobilisation des membres du Comité de Programmation, notamment du collège privé, et ce malgré la fréquence mensuelle des réunions. Le GAL entend donc maintenir cette régularité qui permet d'être réactif vis-à-vis des porteurs de projets qui y présentent leurs opérations.

Par ailleurs, le GAL bénéficie d'une réelle stabilité des membres de son Comité de Programmation. Il sera proposé à d'autres ayant participé aux séminaires d'intégrer le Comité pour élargir les champs des thématiques (notamment services à la population) et à d'autres dont des acteurs de la vie sociale (mission locale, CIAS, institutions scolaires, office de tourisme, associations, établissements spécialisés - ESAT, MFR...).

Dans cette optique, le Comité de Programmation pourra être composé de la manière suivante (la présentation détaillée des membres du Comité de Programmation est fournie en annexe 9 du présent document) :

Collège public : 18 membresCollège privé : 20 membres

Le Comité de Programmation comprendra également des membres associés qui n'auront pas voix délibérative mais pourront apporter leur expertise sur les projets présentés en séance. Il comprendra également des représentants techniques des co-financeurs publics susceptibles d'intervenir afin d'avoir une vision complète sur l'accompagnement des projets présentés et potentiels à s'inscrire dans la démarche LEADER.

Au-delà de son rôle décisionnel, de suivi et de coordination avec les différentes instances du territoire et les autorités de gestion et de paiement, le Comité de Programmation s'attachera à rester un lieu d'échanges, d'accompagnement et d'enrichissement des projets et des dynamiques territoriales.

Troisième partie - Le plan de développement

3.1 Les fiches actions

Le sociogramme ci-après présente l'organisation par axe stratégique des **cinq fiches actions** retenues par le GAL Loches Sud Touraine.

AXF I Fiche action I: Favoriser l'accueil des Conforter l'attractivité Coopération interterritorial populations sur le territoire et le Fiches Actions 6 et 7 résidentielle de Loches Sud développement d'une offre de services **Touraine Fiche action 2 :** Soutenir les initiatives économiques locales de relocalisation, et AXE 2 faire face aux difficultés de recrutement Faire des ressources locales le moteur d'un développement Fiche action 3 : Développer les filières et responsable du territoire circuits de proximité Animation et gestion du Fiche Action 8: Fiche action 4 : Économiser les ressources et préserver la biodiversité AXE 3 Tendre vers un territoire sobre Fiche action 5 : Favoriser le et producteur d'énergies renouvelables développement de productions d'énergies

LEADER 2023 /2027	GAL LOCHES SUD TOURAINE
	Favoriser l'accueil des populations et le développement d'une offre de services accessible pour tous
PRIORITES STRATEGIQUES DE RATTACHEMENT	Axe I : Conforter l'attractivité résidentielle de Loches Sud Touraine

I. ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

Programmes locaux:

- PMR et PDA en cours de finalisation et l'Appel à Manifestation d'Intérêt Mobilité avec la CC Val de Cher
- 3^{ème} CLS (signature le 18/10/2022): Axe 2 Favoriser les actions partenariales en promotion de la santé sur le territoire
- Convention territoriale globale avec la CAF/ MSA (actions visant l'égalité des familles à l'accessibilité au logement, à l'emploi et à l'alimentation)
- SCoT : Objectifs I et 2 : Soutenir une dynamique résidentielle forte. Maintenir un maillage des équipements dans les pôles. Renforcer et adapter les transports collectifs pour répondre aux besoins du territoire et aux mobilités alternatives et limiter la voiture individuelle

SRADDET Centre-Val de Loire :

- Objectif n° I : La citoyenneté et l'égalité, priorités à la démocratie permanente en Région Centre-Val de Loire
- Objectif n°7 : Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilité multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique
- Objectif n°8: Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional
- Objectif n°12 : Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir

Inscription des démarches du territoire dans les Etats Généraux Régionaux de la Jeunesse

2. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- OS I : Soutenir les actions innovantes visant à améliorer la mobilité sur le territoire
- OS 2 : Développer des services en direction des publics prioritaires : jeunes et séniors
- OS 3 : Soutenir le développement de lieux ou de dispositifs permettant de créer du lien social

Objectifs opérationnels :

- Faciliter le parcours de vie des habitants et notamment des jeunes et seniors (colocations, logement intergénérationnel, famille d'accueil, maintien à domicile...)
- Conforter la vie associative, promouvoir le bénévolat et plus largement l'implication citoyenne
- Renforcer la communication et l'information sur l'offre de services
- Faciliter l'accès une alimentation de qualité (prévention, éducation) pour tous (individuelle et également dans la restauration hors domicile)
- Améliorer la santé des habitants du territoire Loches Sud Touraine tout au long de la vie
- Faciliter l'accès aux soins.
- Proposer une offre de mobilité diversifiée, adaptée aux spécificités du territoire.

b) Types d'actions envisagées

- Sensibilisation des bailleurs et propriétaires à l'adaptation des logements ou des dispositifs locatifs (équipement de logements, colocation, logements intergénérationnels...)
- Actions de mutualisation de services/commerces/équipements socio éducatifs
- Aménagement de nouveaux lieux d'accueil multifonctions et intergénérationnels (cafés associatifs, points relais produits de première nécessité, commerces et services ambulants...)
- Création de nouveaux modes de garde petite enfance (accueil en horaires atypiques, services en entreprises...)
- Actions de valorisation des métiers de garde d'enfants
- Mise en œuvre de propositions du Plan de Mobilité Rurale (covoiturage, prêt de véhicule, permis solidaire, transports solidaires, étude et expérimentation d'une solution de mobilité partagée envisagée par l'AMI Mobilité...)
- Action « d'aller vers » en matière de prévention, de santé et d'accès aux droits (extension du réseau France services, mise en place de nouveaux dispositifs itinérants et/ou de médiation, accompagnement aux outils numériques...)
- Actions favorisant l'implication des citoyens (lieux de débat citoyen, formations à la médiation...)
- Promotion de projets associatifs, culturels et artistiques
- Soutien de nouveaux projets autour de la jeunesse pour l'insertion dans la vie active

c) Effets attendus de l'action sur le territoire

- Attraction de nouvelles populations sur le territoire par la valorisation de la qualité de vie et l'offre de services de la vie courante
- Garantie sur l'ensemble du territoire d'une offre de services et de commerces facilement accessibles tant physiquement que par des services numériques
- Des freins levés à la mobilité pour tous
- Des alternatives à la voiture individuelle pour les petits déplacements du quotidien facilement utilisables
- Un apport de réponses diversifiées et complémentaires aux besoins en logements et en lieux de vie des jeunes et de seniors
- Des acteurs fédérés, un tissu associatif dynamisé et du lien social (re)créé

3. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

4. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - ✓ Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
- ✓ Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets.
- ✓ Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- ✓ Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Études préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des Cabinets d'Etudes : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guides...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériels et d'équipements pour le développement d'une activité
 - ✓ Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
 - Petits travaux d'aménagements et équipement (exemple pour l'adaptation des logements, des lieux de convivialité...)

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

Montant de subvention :

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

Montant de la fiche : 170 000 euros

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'État et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés / nombre de bénéficiaires	A déterminer avec le Comité de
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Programmation
Résultat	Nombres d'emplois créés/soutenus pour les jeunes	
Résultat	Nombre de solutions de mobilité, de logements ou de	
	services adaptés créés	

LEADER 2023 /2027	GAL LOCHES SUD TOURAINE
FICHE ACTION N°2	Soutenir les initiatives économiques locales de relocalisation, faire face aux difficultés de recrutement
PRIORITES STRATEGIQUES DE RATTACHEMENT	Axe 2 : Faire des ressources locales le moteur d'un développement responsable du territoire

I. ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

Programmes locaux :

- GPECT en cours de mise en œuvre à l'échelle de la CCLST
- SCoT : objectifs 4 et 6 ; Structurer le développement économique avec les sites de proximité : accueillir les activités artisanales et permettre le maintien et le développement des activités économiques locales. Valorisation des richesses architecturales, patrimoniales, paysagères, naturelles et itinérance comme atouts touristiques et montée en gamme de l'offre touristique

SRADDET Centre-Val de Loire :

- Objectif n°9 : L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi
- Objectif n°10 : Une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique
- Objectif n°12 : Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir
- Objectif n° 13 : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- Objectif n°14 : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- Objectif n°20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter.

Comptabilité avec le prochain SRDEII Centre-Val de Loire (qui favorisera la relocalisation économique)

2. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- OS 1 : Soutenir les actions innovantes visant à améliorer la mobilité sur le territoire
- OS 4 : Soutenir les dynamiques de développement de l'économie locale

Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion des jeunes et personnes éloignées de l'emploi
- Animer un écosystème favorable à l'accueil/l'émergence de nouvelles activités et filières notamment vers la transition écologique (biomasse énergie, recyclage, agroalimentaire...)
- Soutenir le développement de nouvelles formes d'organisation économique (économie de la fonctionnalité, économie circulaire) et la transmission des entreprises et des savoirs-faire
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Développer l'offre de tourisme durable dans une logique de slow tourisme et favoriser la valorisation du patrimoine naturel, culturel et architectural

b) Types d'actions envisagées

- Actions collaboratives pour la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens,
- Actions d'appui à l'émergence des nouvelles filières (études, conseil...)
- Événements économiques, promotion des savoir-faire locaux
- Mise en œuvre des actions de GPEC-T
- Création d'espaces de démonstration des savoir-faire et de supports pédagogiques, d'événements de présentation associant public/privé notamment
- Actions de renforcement des liens entre entreprises / scolaires / acteurs de l'emploi (visites d'entreprises, conférences...)
- Développement des offres de services, de nouveaux produits et d'outils de promotion en lien avec les sites touristiques

c) Effets attendus de l'action

- Accueil de porteurs de projets et création de nouvelles entreprises et activités
- Relocalisation d'activités économiques sur le territoire
- Développement de nouvelles filières d'activités
- Rapprochement entre les acteurs de l'emploi et de la formation, et les entreprises
- Retour à l'emploi des personnes fragiles du territoire
- Attractivité du territoire auprès des jeunes, de collaborateurs d'entreprises, d'investisseurs...
- Développement de nouvelles formations adaptées aux besoins des entreprises locales
- Accroissement de la fréquentation touristique
- Valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire
- Aménagement et équipement de nouveaux sites au profit des touristes et des habitants

3. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

4. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - ✓ Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
 - ✓ Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
 - ✓ Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- ✓ Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Etudes préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guides...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
 - ✓ Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
 - ✓ Petits travaux d'aménagement et équipement (exemple pour la création de services mutualisés, de nouveaux contenus touristiques, de lieux partagés...)

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

Montant de subvention :

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

Montant de la fiche: 74 000 euros

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le Comité de
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Programmation
Résultat	Nombre d'emplois crées/maintenus	
Résultat	Nombre d'échanges, de rencontres et de partenariats développés	
Résultat	Nombre d'activités/ produits touristiques crées	
Résultat	Nombre d'entreprises relocalisées	

LEADER 2023 /2027	GAL LOCHES SUD TOURAINE
FICHE ACTION N°3	Développer les filières et circuits de proximité
PRIORITES STRATEGIQUES	Axe 2 : Faire des ressources locales le moteur d'un développement responsable
DE RATTACHEMENT	du territoire

I. ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

Programmes locaux:

- PCAET et PAT en cours de mise en œuvre depuis 2020
- SCoT: objectifs 7 et 14: Création de filières de valorisation des déchets et de récupération. Valorisation économique des filières complémentaires aux activités traditionnelles notamment la production d'énergie + éco-matériaux (économie circulaire). Répondre aux besoins alimentaires locaux avec le développement de nouvelles cultures à proximité directe ou au sein des espaces urbanisés

SRADDET Centre-Val de Loire :

- Objectif n°13 : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- Objectif n° 14: Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- Objectif n°20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

2. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- OS 3 : Soutenir le développement de lieux ou de dispositifs permettant de créer du lien social.
- OS 4 : Soutenir les dynamiques de développement de l'économie locale.
- OS 5 : Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation.
- OS 6 : Développer une politique forte pour l'efficacité énergétique

Objectifs opérationnels :

- Soutenir la production et la transformation locales, sources de valeur ajoutée pour les entreprises.
- Favoriser la consommation locale pour tous
- Favoriser un approvisionnement de proximité en produits locaux pour les professionnels de l'alimentation (agroalimentaire, restaurateurs, chefs de restaurants collectifs ...)
- Développer des outils permettant de valoriser les denrées produites et/ou transformées sur le territoire afin de favoriser l'approvisionnement et l'identification des produits locaux par les consommateurs
- Assurer une meilleure lisibilité des producteurs et des produits locaux et atteindre un public plus large
- Relocaliser la production de certaines filières agricoles (ex : fruits et légumes.)
- Accompagner les démarches de labellisation des exploitations agricoles et des entreprises
- Revaloriser les déchets, favoriser le réemploi des matériaux
- Soutenir les filières locales à enjeux : recyclage, réemploi, agroalimentaire, matériaux biosourcés, bois énergie, économie de la forêt

b) Types d'actions

- Mise en œuvre des actions du PAT et du PCAET (par exemple, lutte contre le gaspillage alimentaire, outils de transformation hors agricole et agro-alimentaire, création/expérimentation pour une plateforme de regroupement de produits locaux, développement d'outils logistiques, production et utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et la réhabilitation, appui au développement de chantiers exemplaires...)
- Animation du pôle éco construction
- Mise en place de démarches collaboratives pour la mutualisation des moyens, le travail en réseau
- Actions de formation et/ou d'information des professionnels, des acteurs socio-économiques locaux pour la structuration des circuits courts
- Actions d'appui à l'émergence des nouvelles filières (conseil, études, RHD, certification nouveaux produits et process, développement de projets, aide à l'équipement...)
- Initiatives de valorisation en bois énergie des haies, petits bois, en lien avec des opérations de décarbonation
- Actions et outils de communication Information des consommateurs / des acteurs du territoire
- Organisation d'événements, de manifestations à vocation éducative
- Actions favorisant la mise en œuvre de la réduction des déchets et l'économie circulaire

c) Effets attendus de l'action

- Revalorisation de l'agriculture locale
- Installation de nouveaux producteurs
- Modification des habitudes de consommation des habitants du territoire
- Meilleure connaissance et distribution de l'offre de produits locaux
- Engagement des producteurs locaux dans les circuits de proximité
- Développement de nouvelles productions locales
- Accroissement de la valeur ajoutée des productions locales (transformation...)
- Optimisation du réemploi et de la valorisation des déchets produits par le territoire
- Activation du lien social pour le développement de l'économie circulaire (ressourcerie, bourse aux objets...)

3. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

4. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - ✓ Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
- ✓ Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
- ✓ Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- ✓ Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Etudes préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'action et communication, élaboration de guide...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
 - ✓ Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
 - ✓ Petits travaux d'aménagements et équipement

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

Montant de subvention :

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

Montant de la fiche: 150 000 euros

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le Comité de
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Programmation
Résultat	Nombre de nouvelles filières créées	
Résultat	% de produits locaux dans les cantines	
Résultat	% de produits transformés / valorisés sur le territoire	
Résultat		
Résultat	Nombres de points de vente équipés en produits	
	locaux	

LEADER 2023 / 2027	GAL Loches Sud Touraine
FICHE ACTION N°4	Economiser les ressources et préserver la biodiversité
PRIORITES STRATEGIQUES DE RATTACHEMENT	Axe 3 : Tendre vers un territoire sobre et producteur d'énergies renouvelables

I. ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

Programmes locaux:

- PCAET et PAT en cours de mise en œuvre depuis 2020
- 8 Contrats de Bassins
- SCoT: objectifs 9, 11, 12 et 14; réduction des déchets à la source participant à la mise en place d'une consommation responsable (économie circulaire). Trame Verte Bleue avec la conservation de la biodiversité, facteur d'attractivité du territoire. Maintien de la capacité de production des forêts existantes. Préservation de la ressource en eau par la réduction de la consommation et la récupération des eaux. Préservation architecturale et paysagère, conservation et mise en valeur de la diversité des paysages, renforcement de l'identité patrimoniale, visuelle, paysagère.

SRADDET Centre-Val de Loire :

- Objectif n° 5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Objectif n°13 : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- Objectif n°14 : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- Objectif n°16 : Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergie
- Objectif n°17 : L'eau : une richesse de l'humanité à préserver
- Objectif n°18 : La Région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive
- Objectif n°19 : Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée
- Objectif n°20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

2. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- OS 4 : Soutenir les dynamiques de développement de l'économie locale
- OS 6 : Développer une politique forte pour l'efficacité énergétique
- OS 8 : Soutenir les initiatives favorisant la préservation de la biodiversité

Objectifs opérationnels :

- Contribuer à une plus forte sobriété énergétique du territoire
- Favoriser l'usage de solutions de mobilité actives (vélo, marche) et développer des infrastructures permettant l'usage de cellesci (liaisons douces)
- Communiquer autour de ces nouvelles solutions de mobilité et la sobriété énergétique
- Améliorer la performance énergétique du bâti (habitat, entreprises et collectivités)
- Sensibiliser habitants et acteurs locaux pour encourager l'adoption de pratiques responsables de protection et de préservation de la biodiversité (réduction de la consommation d'énergie, compostage des déchets alimentaires, utilisation d'EnR...)
- Préserver la ressource en eau (en qualité et en quantité)
- Réduire les volumes de déchets produits, faire des déchets une ressource

b) Type d'actions

- Mise en œuvre des actions prioritaires du PCAET et de celles issues de la phase expérimentale du projet européen LIFE LETsGO4Climate
- Appui à la réalisation diagnostics/bilan carbone pour les entreprises, les agriculteurs...
- Actions d'information, de sensibilisation et de formation des prescripteurs sur les nouvelles énergies, les nouveaux matériaux auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités, des réseaux d'entreprises, des associations
- Actions d'information, de sensibilisation, de formation du grand public (écogestes, modes de déplacement doux, campagne de communication sur l'adaptation des logements...)
- Animations en milieu scolaire
- Événements et démonstration de pratiques exemplaires
- Promotion et soutien à l'utilisation des nouveaux matériaux (produits localement)
- Initiatives favorisant les échanges entre concepteurs, maîtres d'œuvre et utilisateurs
- Actions de labellisation et aide à l'équipement des entreprises engagées dans des démarches exemplaires
- Initiatives pour le renforcement des continuités écologiques existantes sur le territoire et vers les territoires voisins (exemple : mise en place d'une Trame Noire)
- Appui aux changements de pratiques agricoles et forestières (conservation des sols, captage carbone, synergie élevage / grandes cultures, solutions alternatives aux intrants, autonomie énergétique, plan de gestion des petites forêts...)

c) Effets attendus de l'action

- Préservation de la qualité de l'eau.
- Gestion collective raisonnée de la ressource en eau en quantité, sans conflits d'usage.
- Sensibilisation de tous les publics à la nécessité de préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- Adoption de pratiques responsables/raisonnées par les acteurs locaux (particuliers, entreprises, exploitations agricoles, collectivités...)
- Amélioration de la performance énergétique du bâti.
- Baisse globale de la consommation d'énergies et de l'empreinte carbone sur le territoire
- Préservation de la diversité de paysage (espaces naturels, agricoles, forêts...)
- Réduction des volumes de déchets produits sur le territoire
- Renforcement d'une image innovante et responsable du territoire

3. BENEFICIAIRES

Sont éligibles les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, telles que :

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

4. MODALITES DE FINANCEMENT

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs
- Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
- Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Études préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guides...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- ❖ Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
 - Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
 - Petits travaux d'aménagement et équipement

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

Montant de subvention :

Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

Montant de la fiche: 150 000 euros

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligatior d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE	
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le Comité	
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	de Programmation	
Résultat	Nombre d'entreprises labellisées pour ses pratiques responsables.		
Résultat	Evolution de la consommation d'eau potable par habitant		
LEADER 2023 / 2027	GAL Loches Sud Toursine		

FICHE ACTION IN 3	Favoriser le développement de productions d'énergies renouvelables sur le territoire
PRIORITES STRATEGIQUES DE RATTACHEMENT	Axe 3 : Tendre vers un territoire sobre et producteur d'énergies renouvelables

I. ARTICULATION AVEC LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

Programmes locaux :

- PCAET et PAT en cours de mise en œuvre depuis 2020. Etude pour la création d'un écosystème d'hydrogène renouvelable.
- 8 Contrats de Bassin.
- SCoT: objectifs 10 et 11: réduction de la consommation d'énergie et notamment liée au bâti, développement de la production d'énergies renouvelables notamment la méthanisation, le bois-énergie et la géothermie, en exploitant les ressources du territoire et en préservant le plus les terres agricoles. Maintien de la capacité de production des forêts existantes

SRADDET Centre-Val de Loire :

- Objectif n°13 : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- Objectif n°14 : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- Objectif n°16: Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies
- Objectif n°17 : L'eau : une richesse de l'humanité à préserver
- Objectif n°20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

2. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

- OS 6 : Développer une politique forte pour l'efficacité énergétique
- OS 7 : Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles

Objectifs opérationnels :

- Développer les filières de production d'ENR existantes
- Développer le mix énergétique
- Soutenir de nouveaux projets de production d'ENR alternatives
- Favoriser la concertation et la mutualisation dans le développement de projets de production d'ENR
- Sensibiliser habitants et acteurs locaux

b) Type d'actions

- Réalisation d'études concernant les gisements et ressources possibles ou la faisabilité technique et financière de projets
- Investissements et acquisition d'équipements nécessaires à la récolte, la transformation et le stockage de la biomasse énergie ou d'éco-matériaux pour la phase transformation / valorisation (unité de transformation locale)
- Appui aux projets de mutualisation relatifs à la construction et la mise en réseau d'infrastructures créatrices d'énergie (méthaniseurs, hygiéniseurs, systèmes de géothermie ou photovoltaïques, forages partagés, boucles d'eau ...) ou participants à la mise en place de l'écosystème H2
- Formations à destination des professionnels et prescripteurs (architectes, maîtres d'œuvre, artisans, bureaux d'études...) intervenant dans les différents secteurs de production d'énergies alternatives
- Animation territoriale pour l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés
- Communication, promotion et animation auprès des entreprises, des collectivités, des réseaux d'entreprises
- Création de guides ciblés par type de public (particuliers, entreprises, associations, collectivités, réseaux d'entreprises) sur les outils et ressources financières mobilisables,
- Structuration à l'échelle du territoire d'un réseau de relais d'information à destination des professionnels, collectivités, établissements publics et particuliers
- Aide à l'installation d'entreprises productrices d'énergie (conseil, audit, développement d'outils et de process, équipement, mise en place de pépinières...)

c) Effets attendus de l'action

- Réduction de la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles
- Augmentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Structuration de filières de transformation/valorisation des déchets verts
- Sensibilisation de tous les publics aux pratiques responsables et exemplaires en matière de consommation et production d'énergie
- Renforcement d'une image innovante et responsable du territoire

3. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

4. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - ✓ Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
- ✓ Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
- ✓ Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- ✓ Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Etudes préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guides...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
- Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
- Petits travaux d'aménagements et équipement

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

Montant de subvention :

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de programmation

Montant de la fiche: 70 000 euros

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Comité de Programmation
Résultat	Part de la production d'énergie renouvelable sur le territoire / Couverture des besoins énergétiques par des ENR	
Résultat	Nombre d'unités de production d'énergies renouvelables créées.	

GAL Loches Sud Touraine
Mettre en œuvre et animer les projets de coopérations interterritoriales
Axes I, 2 et 3
ET LOGIQUE D'INTERVENTION
ectifs opérationnels

Objectifs stratégiques : Valoriser le territoire, se connaître, se faire connaître

Objectifs opérationnels : Amplifier les échanges et les coopérations

b) Description des actions

La coopération est une préoccupation forte du GAL Touraine Côté Sud. Quatre grandes pistes pour cette programmation 2023 – 2027 sont retenues, à savoir :

- La mise en réseau, le partage d'expériences et la valorisation des projets Leader entre les GAL du Département de l'Indre et Loire. Il s'agira de développer des échanges inter-Gal 37 pour s'inspirer des projets de chaque territoire mais aussi pour initier des projets d'ampleur et associer les forces de chacun.

Des pistes ont été proposées lors de deux rencontres des comités GAL 37 les 21 juin et 12 juillet 2022. Elles s'orientent vers des thématiques variées et partagées comme l'accompagnement et le logement des personnes âgées, la formation, le logement et la mobilité des jeunes apprentis et salariés, la mobilité pour tous et la gestion des déchets (réduction et recyclerie). Des actions telles que des voyages, visites et journées thématiques (séminaires avec des intervenants extérieurs) pourront être mises en œuvre afin de cerner les principaux enjeux, s'appuyer sur des expériences semblables pour réfléchir et concevoir des projets mutualisés. Ces actions seront possibles grâce au développement des partenariats nationaux et transnationaux.

Exemples : organisation d'un voyage en Europe du Nord (Suède) pour visiter leurs ressourcerie et recyclerie afin de transposer leurs expériences sur les territoires du département ; partenariats avec des GAL Belges qui ont transposé dès 2010 le dispositif québécois du baluchonnage (système de gestions des plannings et temps de repos des aidants)

L'organisation de journées de réflexion sur des thématiques avec les élus et techniciens sur la mobilité, la formation, la gestion de l'eau sont également envisagées... Ces échanges auront pour but de travailler sur des projets communs ou d'inciter à la reproductibilité des actions financées par du LEADER.

Exemples : système de mise à disposition de voitures sans permis pour des jeunes apprentis ou jeunes travailleurs, sensibilisation du public scolaire à la gestion de l'eau avec une mise en valeur des châteaux d'eau grâce au muralisme.

- En parallèle deux réunions inter GAL de la Région Centre Val de Loire des 1^{er} juin et 2 septembre 2022 ont permis de réfléchir à des projets de coopération à mener sur cette nouvelle programmation. Quatre thèmes de coopération ont été identifiés : biodiversité, transition énergétique, culture et citoyens, alimentation.

Des propositions ont déjà été évoquées par thème. Notre GAL Loches Sud Touraine s'inscrit dans plusieurs actions :

- Biodiversité: études et réflexion sur les trames noires et leur mise en place, coopération Vallée de l'Indre (avec des sous-thèmes sur l'enjeu de la biodiversité, sur la sécheresse et le niveau de l'Indre, l'accès à l'eau...), actions de sensibilisation à la biodiversité (animations avec des éco-délégués, centre d'interprétation, sentier pédagogique...), lutte contre l'artificialisation nette, actions santé-environnement (îlots de fraîcheur, cours d'école désimperméabilisées...)
- ✓ Transition énergétique: valorisation, exploitation et résilience des domaines forestiers (soutien de la filière bois-énergie), matériaux biosourcés, visites de sites ENR, « bus des ENR », réflexion et amélioration des offres de covoiturage, sensibilisation à la RSE, sobriété de consommation (zéro déchet, ressourcerie…) développement de filières en lien avec l'ESS…
- ✓ **Culture et citoyens :** développement des animations et actions touristiques (tourisme de nature, valorisation et identification des produits locaux, route à vélo comme « Touraine Berry à vélo », châteaux et autres infrastructures, tourisme de mémoire …), attractivité du territoire pour tous, réflexion sur des questions de santé (hébergement de publics dépendants, baluchonnage, gestion des plannings des aidants…), attractivité du territoire pour les jeunes, les nouveaux arrivants, développement de points de vente collectifs des produits locaux, accompagnement des acteurs de la restauration collective, labellisation des produits du terroir (développement d'une marque)…

Plusieurs initiatives seront soutenues, notamment :

- La création de nouveaux circuits et aménagements afin de favoriser le développement d'un tourisme responsable
- Les études, animations et mises en pratique d'actions orientées vers une plus grande sobriété des territoires
- L'organisation de rencontres, de séminaires entre des acteurs des territoires de la Région Centre Val de Loire
- L'organisation d'opérations collectives favorisant l'échange d'expériences et de pratiques impliquant des acteurs touristiques, culturels et économiques

c) Effets attendus de l'action

- Essaimage d'actions innovantes en faveur du développement local
- Mise en œuvre d'actions en commun avec d'autres territoires de projets

2. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

3. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- ❖ Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
- ✓ Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
- ✓ Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
- ✓ Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
- ✓ Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques, d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Etudes préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guide...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
- Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
- Petits travaux d'aménagements et équipement

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

Montant de la fiche: 10 000 euros

 Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

4. INDICATEURS

TYPE	INDICATEURS	CIBLE	
D'INDICATEURS			
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le	
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Comité de Programmation	
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier		
Résultat	Nombre d'emplois crées, maintenus		
Résultat	Nombre de bénéficiaires (par type)		
Résultat	Nombre de rencontres avec les territoires voisins :		
Résultat	Nombre de visites de délégations étrangères		

LEADER 2023 / 2027	GAL Loches Sud Touraine
FICHE ACTION N°7	Mettre en œuvre et animer les projets de coopérations nationales ou transnationales
PRIORITES STRATEGIQUES DE RATTACHEMENT	Axes I, 2 et 3
I. DESCRIPTION GENERALE	ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques: Valoriser le territoire, se connaître, se faire connaître

Objectifs opérationnels : Amplifier les échanges et les coopérations au-delà de nos frontières régionales et nationales

b) Description des actions

La coopération est une préoccupation forte du GAL Touraine Côté Sud. Quatre grandes pistes pour cette programmation 2023 — 2027 sont retenues, à savoir :

- La mise en réseau, partage d'expériences et valorisation des projets Leader entre les GAL du territoire national. Il s'agira de découvrir des expériences innovantes sur d'autres territoires et de faire partager les nôtres afin d'optimiser la mise en place de nouveaux projets et les rendre efficients plus rapidement.
- Le développement de nouveaux projets touristiques et culturels permettant de créer du lien sur le territoire national à l'instar du projet de coopération « Les jardins André Eve » qui concerne trois GAL dont deux du Centre Val de Loire (GAL du Gâtinais-Pithiverais et GAL TCS) et un Gal du Midi-Quercy et qui a pour vocation de faire connaitre un rosiériste de renom, créateurs de roses et de jardins dans plusieurs régions de France pourrait intégrer d'autres GAL pour créer « un itinéraire touristique lié à André Eve ».
- Des projets touristiques comme la route d'Artagnan pourraient être étendus au GAL LST qui entrerait dans le projet de coopération. D'autres projets touristiques notamment des randonnées (pédestre, cyclo-tourisme et équestre) sont en réflexion pour relier la Région Centre Val de Loire et la Région Nouvelle Aquitaine au Sud du territoire Loches Sud Touraine (liaison Yzeures-sur-Creuse - La Roche-Posay)...
- Un projet de mise en réseau des communes labellisées Petites Cités de Caractère est également en réflexion avec des GAL de la Région Centre Val de Loire: GAL de la Touraine Côté Sud (Beaulieu-lès-Loches), Berry-saint-Amandois (Drevant), Berry Val de Loire (Aubigny-sur-Nère & Sancerre), Forêt d'Orléans Loire Sologne (Saint-Benoit-sur-Loire), Vendômois (Trôo), Val de Loire Chambord (Saint-Dyé-sur-Loire) et Pithiverais Gâtinais (Ferrière en Gâtinais). Ce projet est à un stade de maturité bien avancé et a d'ores et déjà l'ambition de s'étendre à un territoire inter-régional voire européen. Il s'agirait d'animer un réseau et de proposer des projets d'envergure autour du patrimoine pour favoriser sa mise en valeur et le tourisme de découverte. Plusieurs actions sont déjà identifiées : diffusion d'outils de communication (brochures, flyers...), participation à des salons touristiques comme le salon du patrimoine au Louvre, création d'une signalétique commune, préparation d'évènements, organisation de voyages d'étude, ingénierie avec la mise à disposition régulière d'un animateur de l'association Petites Cités de Caractère de France, mise en place de résidences d'artistes et d'ateliers patrimoniaux. L'association des Bâtiments de France serait associée pour accompagner ce projet d'envergure.
- Des échanges et partages d'expériences avec des GAL hors territoire national notamment dans les pays du Nord pour ce qui concerne la gestion et le recyclage des déchets et les dispositifs de planification du travail des aidants (baluchonnage) en Belgique. Les rencontres et visites pourraient aboutir à terme à la mise en place de nouveaux dispositifs au sein des différents GAL de l'Indre-et-Loire qui mutualiseraient leurs financements pour proposer des outils adaptés.
- L'accueil en Touraine d'une délégation du GAL Vallée de la Sarthe sur deux jours en mai 2022, et les échanges sur les expériences et projets réalisés ou en cours sur la filière bois-énergie et sur la mise en place du PAT ont suscité une envie des élus de renouveler l'expérience et de réfléchir à des outils communs dans un cadre plus formel. (voir article en annexe 10)
- La filière bois-énergie pourrait faire l'objet d'un projet de coopération autour de la décarbonation avec la plantation et valorisation des déchets de haies paysagères « projet carbocage », du stockage et réemploi des matériaux par la mise en place de réseaux de chaleur ... D'autres territoires, dont les actions sont très orientées sur la filière bois, ont été contactés et sont intéressés pour adhérer à ce projet dont le PETR Bruche Mossing, situé dans les Vosges et comptant 3 communautés de communes, 68 communes et environ 87 000 habitants. Même si les territoires de chacun présentent des caractéristiques forestières différentes, il semble intéressant de travailler en commun sur la valorisation de l'usage du bois et de favoriser des pratiques durables, en lien avec nos Plans climat. Des pistes de travail ont été identifiées :
 - Développement du bois dans les bâtiments publics : volonté de développer l'usage du bois dans les rénovations et constructions via la mise en place d'un cahier des charges adapté pour les collectivités. L'objectif serait à la fois de sensibiliser les collectivités à l'intérêt d'utiliser le bois dans la construction et de leur proposer un cahier des charges prescriptif « type » (à destination des architectes notamment).
 - Mise en place d'un marché local du carbone via les haies et/ou la forêt. L'objectif serait de travailler sur l'amont (agriculteurs et forestiers) et sur l'aval (entreprises volontaires) pour structurer un marché local du carbone permettant de rémunérer les agriculteurs/forestiers volontaires via la mise en place de plans de gestion durable.

Pour ce qui est du PAT, les territoires réfléchissent sur la mise en place de plateformes de produits alimentaires, de circuits de distribution auprès des acteurs de la restauration collective et aussi au transfert des expériences innovantes et réussies comme par exemple les casiers automatisés sur la commune de Paulmy financés par le GAL TCS. D'autres idées sont en cours de réflexion comme la création d'espaces tests agricoles organisés et répartis sur les territoires des GAL coopérants.

Plusieurs initiatives seront soutenues, notamment:

- La création de nouveaux circuits et aménagements afin de favoriser le développement d'un tourisme responsable
- L'organisation de rencontres, de séminaires et visites sur le thème de la sobriété et la mise en œuvre de pratiques limitant les consommations d'énergie, le gaspillage, l'émission de carbone....
- L'organisation d'opérations collectives favorisant l'échange d'expériences et de pratiques impliquant des acteurs sociaux, économiques, touristiques et culturels.

c) Effets attendus de l'action

- Essaimage d'actions innovantes en faveur du programme LEADER
- Mise en œuvre d'actions en commun avec d'autres territoires de projets

2. BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics : Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, Organismes qualifiés de droit public, Chambres consulaires
- Maîtres d'ouvrage privés : Organisations professionnelles dotées d'un statut juridique propre ou d'une personnalité morale propre, Associations loi 1901, Bailleurs sociaux, Entreprises, Agriculteurs et leurs groupements

3. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

DEPENSES IMMATERIELLES:

- Ingénierie (de la structure financée) liée à la mise en œuvre, à l'animation, à la valorisation et au suivi du projet :
 - Frais de personnel, Coûts indirects sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles.
 - Coûts d'animation, d'information et de formation liés à la mise en œuvre des projets
 - Participation à des formations : frais d'inscription, location de véhicules, de bus...
 - Organisation de formations, de forums, d'ateliers d'échanges, d'évènements de sensibilisation, de visites pédagogiques d'expositions...: location de salles, de matériel, de véhicules, création des supports d'expositions, prestations extérieures d'experts, d'intervenants pédagogiques, d'animateurs, de spectacles pédagogiques pour ces rencontres, frais de convivialité liés à ces évènements.
- Etudes préalables aux projets, accompagnement des projets et évaluation par des cabinets d'études : études de marchés, par filière ou territoriale, de faisabilité, d'opportunité, diagnostics, recensement et analyse des enjeux et besoins, analyses techniques, conseil aux projets, plans d'actions et communication, élaboration de guides...
- Frais de communication : frais de développement et d'animation autour d'outils numériques, comprenant sites internet et vidéos création, impression, diffusion des supports de communication, cartographie, photos, ...

DEPENSES MATERIELLES

- Dépenses d'investissement liées à la mise en place des projets, acquisition de matériel et équipements pour le développement d'une activité
 - ✓ Matériel numérique, matériel pédagogique et d'animation
 - √ Petits travaux d'aménagements et équipement

b) Modalités de financement FEADER

Taux de cofinancement de 80% de la DPN

• Seuil d'intervention FEADER : plafonnement des dépenses, durée d'opération maximale et dégressivité de l'aide en fonction de la durée du projet à mettre en place mais à déterminer par la suite avec le Comité de Programmation

4. INDICATEURS

TYPE	INDICATEURS CIBLE	
D'INDICATEURS		
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	A déterminer avec le
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Comité de Programmation
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	
Résultat	Nombre d'emplois crées, maintenus	
Résultat	Nombre de bénéficiaires (par type)	
Résultat	Nombre de rencontres avec les territoires voisins	
Résultat	Nombre de visites de délégations étrangères	

LEADER 2023 / 2027	GAL Loches Sud Touraine
FICHE ACTION N°8	Animation gestion du programme LEADER 2023-2027
PRIORITES STRATEGIQUES	
DE RATTACHEMENT	
L DESCRIPTION CENERALE	T LOCIOLE DUNTERVENTION

I. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

a) Priorités stratégiques et objectifs opérationnels

Objectifs stratégiques :

Préparation, communication, mise en œuvre, gestion et suivi du programme LEADER par le GAL, en lien avec la Région-Centre Val de Loire, l'ASP et les différents partenaires.

Objectif opérationnel :

- Veiller à la bonne mise en œuvre du programme LEADER
- Animer le programme LEADER
- Assurer une bonne communication autour du programme LEADER
- Accompagner les porteurs de projets
- Assurer la bonne gestion du programme LEADER
- Réaliser une évaluation des retombées économiques et des impacts du programme sur le territoire

b) Effets attendus de l'action

- Mise en œuvre cohérente de la stratégie LEADER
- Réponse aux attentes du territoire et des porteurs de projets
- Bonne consommation des fonds européens alloués
- Transferts d'expériences à partir de projets pilotes

2. BENEFICIAIRE

Communauté de Communes Loches Sud Touraine / Structure porteuse du GAL Loches Sud Touraine

3. MODALITES DE FINANCEMENT

a) Nature des dépenses éligibles

- Dépenses d'animation et de gestion et de suivi / évaluation (rémunération des agents, coûts indirects associés, frais d'étude ou de mission externalisée)
- Frais de formation
- Dépenses de communication
- Equipements en lien avec les actions menées
- Frais d'organisation, visites, rencontres, colloques... et de déplacement (location de véhicule, frais d'hébergement et de restauration des membres du COPROG).

Pour le (la) responsable du service contractualisation :

- Pilotage et suivi du programme d'actions LEADER
- Coordination de l'équipe d'animation et de gestion du GAL Loches Sud Touraine
- Participation au réseau rural français et aux réseaux régional et national des GAL LEADER
- Participation à des rencontres, colloques, etc. afin de valoriser l'expérience du GAL Loches Sud Touraine

Pour le (la) chargé(e) de mission :

- Ingénierie du programme d'actions LEADER :
- Animation du GAL et du Comité de Programmation tout au long du programme :
- Recherche et accompagnement des porteurs de projets instruction des dossiers
- Animation du réseau des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de développement : partage des expériences, bilan et perspectives, diffusion et valorisation des innovations en faveur du développement local
- Suivi et évaluation du programme
- Participation au réseau rural français, Participation à des rencontres, colloques, etc. afin de valoriser l'expérience du GAL Loches Sud Touraine

Pour l'assistant(e) de gestion :

- Appui aux porteurs de projets pour l'ensemble des pièces nécessaires, de l'instruction du dossier jusqu'au paiement (justificatifs, convention...)
- Préparation des documents nécessaires au fonctionnement du GAL (présentation des dossiers, état d'avancement du programme...)
- Gestion du programme (saisie et traitement des données)

b) Taux de cofinancement FEADER

Montant de subvention :

• Seuil d'intervention FEADER: 80%

Montant de la fiche :

150 000 €

Ces modalités de financement seront appliquées sous réserve des réglementations européennes et nationales applicables en matière d'aides d'Etat et d'obligation d'autofinancement minimum des maîtres d'ouvrage publics.

5. INDICATEURS

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS
Nombre de dossiers programmés	40
Nombre de projets accompagnés	50
Nombre de rencontres/débats organisés	70
(dont Comités de Programmation)	
Nombre d'agents affectés à l'animation et à la	I ETP / 3 agents
gestion	
Nombre de formations des	10
animateurs/gestionnaires du GAL	
Nombre d'évaluations réalisées	En continu

3.2 La maquette financière envisagée

Au regard des acquis du territoire et des enjeux dans le cadre de la stratégie retenue, les fiches I, 3 et 4 présentent le plus fort potentiel de développement de projets et mobiliseront principalement les ressources disponibles notamment avec l'appui des programmes en cours de mise en œuvre sur le territoire communautaire et de l'ingénierie dédiée. Il reste qu'aujourd'hui certaines thématiques auraient plus besoin d'être accompagnées et confortées sur le territoire notamment

Il reste qu'aujourd'hui certaines thématiques auraient plus besoin d'être accompagnées et confortées sur le territoire notamment pour :

- Renforcer les services à la population,
- Développer un volet « innovation sociale et solidaire »,
- Favoriser l'émergence / la structuration de nouvelles filières économiques,
- Préserver les ressources du territoire.

	FEADER - I	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique totale (DPN) -2	Dépenses publiques totales (3) = (1) / (2)
<u>Fiche action I</u> « Favoriser le développement d'une offre de services pour tous, et en améliorer l'accessibilité »	170 000	80%	212 500
Fiche action 2 « Soutenir les initiatives économiques locales de relocalisation et faire face aux difficultés de recrutement »	74 000	80%	92 500
Fiche action 3 « Développer les filières et circuits de proximité. »	150 000	80%	187 500
Fiche action 4 « Economiser les ressources et préserver la biodiversité »	150 000	80%	187 500
Fiche action 5 « Favoriser le développement de productions d'énergies renouvelables sur le territoire »	70 000	80%	87 500
Fiche action 6 « Coopération interterritoriale »	10 000	80%	12 500
Fiche action 7 « Coopération nationale ou transnationale »			
Fiche action 8 « Animation /Gestion du GAL »	150 000	80%	187 500
TOTAL	774 000		

Quatrième partie - Le pilotage du projet

4.1 Organisation du GAL

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) est la structure porteuse du programme (statut en annexe 2) ; elle emploie le personnel dédié à l'animation, à la gestion financière, à la mise en œuvre et au suivi du programme LEADER.

L'hébergement du GAL au sein des services de la Communauté de Communes constitue un véritable atout pour la gestion du programme Leader : elle favorise la connaissance et l'imbrication des différents programmes européens, nationaux et régionaux (CRST, PAT, CRTE, CLS, PCAET, Petites villes de demain, A Vos ID...) et l'identification des projets à engager sur le territoire.

Le travail est mené en collaboration avec les différents services de la Communauté de Communes en charge de la mise en œuvre des différents programmes précités, et notamment les chargés de mission transition énergétique, économique, agriculture / PAT, Santé, et économie circulaire, s'inscrivant ainsi clairement dans les objectifs stratégiques retenus par la Région Centre Val de Loire.

Le GAL compte 1,2 ETP. L'équipe d'animation est composée de 3 personnes, une assistante de gestion, une animatrice et la responsable du pilotage. La démarche du territoire s'inscrivant dans un projet durable, l'équipe est stable depuis la programmation précédente ; elle a même été confortée en 2021 dans sa fonction d'animation et de pilotage.

Les chambres consulaires sont également des partenaires associés dans les conventions portées par la CCLST. L'objectif est de favoriser les mises en réseau et la transversalité des projets en faveur du développement local.

4.2 Suivi/évaluation

Dans le prolongement de l'expérience acquise lors des programmations précédentes, le **dispositif de suivi** mis en place comprendra un tableau de bord, des bilans réguliers, des visites de terrain des projets soutenus, un bilan annuel, une évaluation à mi-parcours pour une appréciation des effets du programme sur le territoire et une évaluation finale.

De manière plus précise, les dispositions prévues sont les suivantes :

Pour le suivi :

- **Un tableau de bord** sera élaboré de façon à disposer à tout moment d'un état d'avancement de la mise en œuvre du programme,
- Un état d'avancement du programme sera réalisé lors de chaque réunion du Comité de Programmation,
- Un bilan annuel sera réalisé et présenté lors de rencontres élargies aux acteurs locaux, particulièrement ceux qui ont participé à l'élaboration de la stratégie, en s'appuyant sur le CDD : des rencontres avec les porteurs de projets permettront des échanges concrets sur le repérage et l'instruction et l'accompagnement des projets, les conditions de réussite, les difficultés rencontrées...

Pour l'évaluation :

- L'évaluation à mi-parcours sera un exercice différent et complémentaire ; il pourra faire appel à un regard extérieur (consultant et/ou mobilisation d'un stagiaire et du CDD). Cette évaluation portera plus particulièrement sur les pratiques du GAL, les résultats et effets des projets soutenus sur le développement local, l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés (et précisés dans le programme d'actions), la cohérence du projet et ses articulations avec les autres politiques à l'œuvre sur le territoire communautaire.
 - Ces travaux permettront au Comité de Programmation d'envisager les ajustements nécessaires en termes de stratégie, d'objectifs à atteindre ou de moyens à développer.
- **L'évaluation finale**, s'appuiera dans la mesure du possible sur un regard extérieur. Elle visera à rendre compte de la consommation et de l'utilisation des crédits mis à disposition, de mesurer l'atteinte des objectifs et les impacts sur le territoire des projets soutenus.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera enrichi tout au long de la mise en œuvre du programme : le déploiement **d'appels à projets** sera l'occasion d'élargir la participation et les contributions autour du programme, par exemple **en impliquant les jeunes et le CDD.** Ils permettront également **d'être incitatifs dans l'émergence de projets sur les thèmes retenus**.

D'autre part, le GAL pourra lancer des consultations intermédiaires pour apprécier les effets du programme auprès des habitants et acteurs locaux.

4.3 Capitalisation/diffusion

Le GAL Loches Sud Touraine veillera à assurer une communication large du programme par :

- La mobilisation des élus, des membres du Comité de Programmation, plus largement des acteurs du Conseil de Développement,
- L'organisation de visites, de débats, de rencontres...
- La présentation des projets soutenus à travers différents supports : expositions, magazines des collectivités du territoire, sites internet, réseaux sociaux...

Un travail de capitalisation sera mené par l'équipe tout au long de la mise en œuvre du programme. Il aura une double vocation :

- D'une part, valoriser au sein du territoire l'intérêt des projets soutenus,
- D'autre part, diffuser des éléments de méthode pour favoriser l'innovation et l'émergence d'autres projets en faveur du développement local et de la transition (essaimage, transfert d'expérience, etc.).

A travers cette démarche, le territoire souhaite amplifier les acquis des programmations précédentes en valorisant la mise en réseau et l'échange d'idées et de pratiques : accueil et rencontres, visites de projets, échanges avec des territoires engagés dans des dynamiques de développement et de transition comparables, intégration au Réseau Rural, à l'échelle régionale, nationale et européenne...

Le GAL sera particulièrement engagé dans les réseaux de coopération à l'échelle départementale (InterGAL 37) et à l'échelle régionale. Il assurera également le lien avec le réseau Oxygène, Lab' des transitions en Région Centre Val de Loire afin de promouvoir les initiatives locales et la capitalisation en faveur des transitions.

Le GAL a d'ores et déjà engagé des démarches des échanges en vue de développer des coopérations avec d'autres territoires nationaux (cf. article en annexe 10).

Conclusion

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine souhaite rappeler ici son attachement à la démarche LEADER et à l'importance du programme pour amorcer et soutenir les projets de développement local.

Dans sa stratégie de développement pour la programmation qui s'achève, le territoire a su faire la preuve de sa capacité d'anticipation et d'innovation en mettant au cœur de sa démarche la valorisation des ressources locales au service du développement économique et l'adaptation du territoire aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Les projets pour lesquels le GAL a été sollicité ont pu s'inscrire dans les fiches-actions du programme. Cela démontre la capacité qu'a eu le GAL à définir en 2014 une stratégie en adéquation avec les réels besoins et préoccupations des acteurs du territoire. Certains projets ont été très innovants pour le développement des nouvelles énergies et le développement de filières pour valoriser les matériaux biosourcés ou les produits locaux agroalimentaires.

Ces projets témoignent de son ambition d'utiliser les ressources naturelles comme moteur d'un développement économique responsable et d'engagement dans une démarche forte vers la transition écologique et énergétique. Souvent ces projets ont utilisé des vecteurs novateurs ou surprenants pour véhiculer des messages forts et toucher un public large, notamment de scolaires.

L'implication régulière des acteurs locaux (entreprises, associations, collectivités...) a été une clé de réussite de la stratégie par le renforcement des réseaux et des partenariats à l'échelle du territoire.

Loches Sud Touraine souhaite donc inscrire sa candidature à la nouvelle programmation 2023-2027 dans une logique de permanence de sa stratégie de développement et de réponses aux nouveaux défis du territoire en matière d'attractivité résidentielle, de transition sociale et de solidarité. La mise en œuvre du nouveau programme s'inscrira dans une recherche de cohérence avec les politiques de la Région Centre Val de Loire en matière de développement économique, de mobilités, de protection de l'environnement, de réussite et d'égalité des chances pour tous.

Le programme LEADER est essentiel à la poursuite de cette ambition. Élus et forces vives du territoire à travers le Conseil De Développement sauront se mobiliser au cours des cinq prochaines années au service de la réussite de cette stratégie renouvelée.